



LE FRONT



Hebdomadaire des étudiants de l'Université de Moncton en Acadie

le mardi 16 avril 1985

Vol. 22 No. 1

I'ACPU dépose son rapport

Les enquêteurs de l'ACPU ont condamné la rigidité et le totalitarisme dont ont fait preuve certains administrateurs pour régler les conflits survenus à l'Université de Moncton. Ils ont également condamné le désir de vengeance de ces administrateurs contre les étudiants impliqués dans la manifestation de 1982.

(voir ACPU p. 4)



M. Louis-Philippe Blanchard a été choisi comme futur Recteur avec plus du deux tiers des voix

(voir Recteur p. 4)

M. Louis-Philippe Blanchard a été choisi comme futur recteur du Centre universitaire de Moncton. Cette nomination a été décidée par le Conseil des gouverneurs dimanche dernier.

M. Blanchard succédera à l'actuel recteur, M. Gilbert Finn. Le nouveau recteur assumera ses fonctions officiellement à partir du 1er juillet prochain.

Pour 5% d'augmentation...

N.D.L.R. Le dimanche 7 avril à 4h20 (du matin) avait lieu l'expulsion des participants de la manifestation tenue à Taillon durant une semaine en 1982.



Du bois à Edmundston

Samedi dernier, le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton a approuvé le projet de résolution présenté par le recteur M. Gilbert Finn.

Cette décision a permis de dénouer l'impasse qui régnait depuis quelque temps au sujet du lieu d'implantation du programme de baccalauréat en Sciences forestières et qui avait soulevé des inquiétudes quant à l'avenir, le fonctionnement et le développement de l'Université dans son ensemble.



(voir Forêt p. 3)

15 AVRIL 1985

Que de changements. Que de nominations. Une fin d'années pour le moins tourmentée. Cette semaine fut celle des compromis, une semaine de l'extrême centre, une semaine de consensus en tous genres.

De cette semaine il faut retenir une grande leçon historique à savoir que la centralisation et l'autoritarisme à outrance ne font pas le poids devant les consensus constructifs aussi décriés soient-ils. Cette centralisation et cet autoritarisme qui furent des traits caractéristiques du recteur sortant, M. Finn lui-même a affirmé lors de sa conférence de presse du lundi 15 avril qu'il croyait qu'en 1985 on devait laisser "la chance au monde de s'exprimer". Satire ou renversement idéologique? Cela nous amène à considérer l'œuvre de celui qui s'est avéré un des chefs de file de l'élite que l'on nomme académie.

Qu'en est-il de cette célèbre élite? Est-elle vraiment nécessaire ou même désirable? La société 1985 peut-elle produire une élite qui serait socialement acceptable? Nombre d'interrogations qu'il convient de se poser à une époque où le Nouveau-Brunswick est dans un tournant crucial de son devenir. Alors que les audiences publiques sur le bilinguisme battent leur plein et, qu'elles imaginent l'incompatibilité des deux peuples fondateurs d'une même province, il serait d'une très grande pertinence de redéfinir la position sinon la composition même d'une élite qui vraisemblablement se renouvelle. En effet, malgré ce que plusieurs ont considéré comme des frasques, M. Finn aura au moins eu le mérite de rétablir les bases financières de la plus importante institution académique.

Cette santé financière s'est peut-être obtenue à coups de carrières universitaires brisées, de frictions de toutes sortes mais il n'en demeure pas moins que Gilbert Finn, l'homme, c'est le produit d'une société et c'est précisément cette société qu'il faut interroger, c'est cette même société par la voix des leaders et des intellectuels qu'elle produit qui donnera les orientations idéologiques de la nation. Les élites ne sauraient être autre chose que l'aboutissement en puissance des aspirations populaires, et c'est dans ce contexte supra-élite que les nouveaux membres de l'élite, les intellectuels entre autres, trouvent leur légitimité: l'assouvissement des appétits politiques de la masse électorale au nom de la démocratie et, l'exploitation économique du marché populaire au nom du confort matériel nord-américain.

Alors que reste-t-il de cette élite et surtout comment peut-on prétendre définir une élite: en s'exprimant. La liberté d'expression? une farce, une utopie? Ce qu'il faut se rappeler c'est que la voie vers le pluralisme social en est une longue et très ardue d'autant plus que ce pluralisme doit émerger d'une société au monolithisme traditionnel.

En cette année de la jeunesse, des dizaines de délégués convergeront vers Moncton plus précisément à l'Université de Moncton en août prochain, à cette occasion, comme ce fut un peu le cas du Ralliement de 1966, les jeunes pourront se prononcer sur la société actuelle et s'efforcer de définir la société de demain.

Il ne faudrait surtout pas répéter l'erreur de faire de ce genre de tribune une aventure sans lendemain. La classe démographique que nous représentons est de nos jours, la classe bafouée et désillusionnée. Le malaise actuel en est proie la génération '85 en est un essentiellement structurel: la spectaculaire désétude des structures politiques et économiques fait de nous des otages, mais également des critiques légitimes d'une société indésirable, et cela il faut l'affirmer, le peindre ou l'écrire plutôt que de tenter de s'accrocher aux vestiges d'une société qui s'effroufle.

L'Année Internationale de la Jeunesse sera, nous l'espérons, un peu plus que du bla-bla, elle sera une année où nous auront à décider si les rêves — 25,000\$ année continueront à être marchandés en échange d'une aridité intellectuelle et d'une soumission aux élites quinquagénaires.

Un nouveau recteur, de nouveaux baccalauréats, un nouveau service de sécurité pour être en mesure de dire sans être dans les fichiers du Big Brother universitaire.

De nouvelles idées...pourquoi pas?

Pour que des baccalauréats soient autre chose que des emballages à sandwiches ou (que) de la tapisserie.

Jean-Yves Deypeyre
Bruno Hamel

ÉDITO

L'équipe du journal

Directeur	Jean-Yves Deypeyre
Rédactrice en chef	Lise Michaud
Locales	Benoît Lanteigne
Culturelles	Louise A. Bourque
Internationales	Imad Bouhaya
Sportives	Daniel Hébert
Responsable du montage	Claire Comeau
Correction:	
Jacqueline Robichaud, Laurence Arduin, Réjean Ouellette, Réviser: André Cyr	
Montage:	
Michelle D'Astous, Hossein Parsa	
Publiciste	Sylvie Gauthier
Maquettiste	Guyline Dufour
Photographe	Lise Gagnon
Photocomposition	Gisèle LeBlanc
Photocomposition Wits	Jefet Benoni
Distributeur	Marc Villeneuve
Catégorie	Conilux Egie Burger

Le comité de rédaction est formé de Jean-Yves Deypeyre, Benoît Lanteigne et Lise Michaud.

Deux heures de 105 heures, sont prévues à l'usage des auteurs de fond, chroniqueurs ou reportages. Les articles en question doivent être destinés à paraître dans le numéro de la semaine du 15 avril et être remis au journal au plus tard le mercredi à 12h.

L'heure de remise pour les articles de fond est fixée à 19h à l'équipe rédaction. Le Front est l'hebdomadaire des étudiants et étudiantes de l'Université de Moncton en Acadie. Publié par le FEUL, il se veut être le reflet de la collectivité étudiante et ne se veut pas être l'organe de la FEUL. Les opinions émises dans le journal ne sont pas nécessairement celles de la direction du FEUL.

Les auteurs d'articles acceptés pour paraître au Front prennent entièrement la responsabilité de leurs écrits. Le Front décline toute responsabilité à l'égard de ces auteurs.

Les articles, opinions, commentaires et autres qui paraissent au Front doivent être préparés à double interligne, avec des paragraphes. Les auteurs doivent indiquer leur nom et numéro de téléphone afin que l'administration puisse les contacter, si besoin s'en fait. Le droit à l'anonymat sera respecté si les auteurs en font la demande.

Le rédacteur en chef a le droit de ne pas publier les articles, opinions, commentaires et autres qu'il juge inappropriés aux critères mentionnés plus haut. Toutefois, avant que les articles soient publiés, c'est-à-dire avant leur diffusion, les auteurs ont le droit de demander la suppression de tout ou partie de leur article ou de leur nom, si les auteurs le souhaitent.

85-4526



NDLR: Un employé de l'agence de promotion des activités récréatives étudiantes (APARE), Jean-paul Leblanc, a été suspendu de ses fonctions.

Selon les dirigeants du Club étudiant, M. Leblanc manquait réellement de diplomatie à l'égard des employés du Kacho et du public.

De son côté, Jean-Paul Leblanc soutient que ce sont des raisons injustifiées.

Crise interne à la Faculté d'administration?

Benoît Lantelme

Selon diverses sources, il semble que la Faculté d'administration de l'Université de Moncton serait confrontée à une crise interne. En effet, depuis quelques jours, plusieurs événements laissent croire qu'il y aurait un différend entre le corps professoral et les étudiants. Les événements, semblant également indiquer que ce serait la politique de gestion du doyen de la faculté, René Gidier, qui serait mise en cause par plusieurs enseignants.

Ainsi, d'après nos informations, suite à une réunion tenue à huis clos, le 27 mars dernier, une menace de démission prochaine de l'actuel doyen, René Gidier (démission qui n'a pas été confirmée), aurait été envisagée par ce dernier. La majorité du corps professoral et des dirigeants ont assisté à cette réunion interne.

Invités à commenter ces rumeurs de démission, plusieurs professeurs ont avoué ne pas être informés de la situation. Il semble que les professeurs préfèrent adopter une attitude de prudence face à cette hypothèse de démission du doyen.

De plus, la plupart des enseignants ont jugé plus sage de s'abstenir de tout commentaire avant que la situation actuelle se clarifie. La même attitude a été constatée chez les membres de l'administration et chez les directeurs de départements.

FORESTIERIE

Lise Michaud

Selon les grandes lignes du projet de résolution, les points suivants seront inscrits dans la Charte de l'Université sous forme d'amendements.

«le baccalauréat en Sciences forestières sera offert en entier au Centre universitaire Saint-Louis-Mallet d'Edmundton, en plus des programmes qui s'y offrent présentement;

«le Centre universitaire de Shippagan aura la possibilité d'offrir en exclusivité des programmes en Sciences du secrétariat, pouvant aller jusqu'au baccalauréat, en plus des programmes qui s'y offrent présentement;

«le Centre universitaire de Moncton offrira en exclusivité, les autres programmes du 1er, 2ème et éventuellement de 3ème cycles.

«les articles 11 et 12 de la Charte de l'Université seront clarifiés de façon à reconnaître formellement au Sénat académique l'autonomie de jugement exercé par le passé en matière académique;

«le nombre de représentants des professeurs du Centre universitaire de Moncton au Sénat passera de 7 à 12;

«le nombre de membres du Conseil des gouvernements passera de 24 à 27; pour y inclure trois membres supplémentaires provenant de l'extérieur des trois grandes régions francophones du Nouveau-Brunswick (Nord-est-Nord-ouest-Sud-est);

«la formule actuelle prévoyant que chaque campus possède son propre budget de fonctionnement selon

M. Edgar Légère, représentant des professeurs au Sénat académique, considère qu'aussi longtemps que ces menaces de démission ne seront pas confirmées, on ne peut que spéculer.

Toutefois, M. Légère nous a affirmé qu'une «assemblée de faculté» s'est effectivement déroulée le 27 mars dernier. Il a précisé que ce genre de réunion est un mécanisme de consultation prévue dans la politique de l'Université, en vue de régler certains conflits internes pouvant survenir.

Selon M. Légère, l'attitude des professeurs est justifiée, «car ceux-ci ne veulent pas interpréter les événements et risquer de porter préjudice à un confrère ou aux membres de l'administration».

M. Légère a expliqué au représentant du Front que tous les professeurs de l'Université sont protégés par une convention collective de travail.

«Il y a une règle stipulant qu'il est interdit, sous peine de poursuites judiciaires, d'accuser ou de dénigrer, sur des raisons valables, un enseignant d'une faculté», a-t-il mentionné.

Préférant attendre la suite des événements, le représentant des professeurs au Sénat académique n'a pas voulu, lui non plus, émettre de commentaires plus élaborés à propos de ces rumeurs de démission et de

une répartition des subventions gouvernementales, sera fixée dans la Charte.

Préalablement, un consultant avait été nommé par le Conseil des gouvernements. Ce consultant, M. Ardi, a présenté son rapport sur le lieu d'implantation d'un baccalauréat en Sciences forestières le 9 juin 1984 au Conseil des gouvernements. Dans son rapport, M. Ardi préférait que le bacc soit implanté à Moncton.

A cette réunion, le Conseil des gouvernements a voté à deux reprises. La première fois les membres ont voté en faveur de Moncton, la seconde fois, en faveur d'Edmundton. Au premier vote, il y a eu deux abstentions. Avant le deuxième vote, le Conseil des gouvernements a fait passer une résolution à l'effet que les membres ne pouvaient s'abstenir lors du deuxième vote.

En août, on convoque une réunion spéciale à laquelle un Sénat lui dépose concernant les procédures d'assemblée de la réunion précédente.

Entre temps, des comités d'études ont été mis sur pied pour étudier les aspects académiques et financiers de l'implantation d'un baccalauréat en foresterie.

En septembre, la question a refait surface. Il a été décidé que les comités poursuivent leur travail. Parallèlement, le Conseil des gouvernements a décidé d'opter pour l'implantation du bacc en foresterie à Edmundton et de faire fi, de la décision du Sénat académique, qui lui, optait pour l'implantation à Moncton. Par la suite, certains sénateurs ont apporté cette décision en cour d'appel, parce qu'ils croyaient qu'elle allait à l'encontre de la Charte de l'Université.

En février 1985, le juge Gudin a déclaré la décision prise en décembre par le Conseil des gouvernements non valide pour les raisons suivantes: la décision prise

d'administration des Médias académiques universitaires. Par ailleurs, M. Bédard nous a informé également la FEUM compte de planification du colloque Été 85.

M. René Saucier, représentant de l'école de génie, participera, de sa part, au comité des nominations linguistiques. Ce comité relève du Sénat académique et vise à assurer une

conflits interne.

D'autres événements témoignent de l'existence d'un malaise à la Faculté d'administration. Ainsi, rejoint à la Faculté d'administration, nous a affirmé qu'il a effectivement remis sa démission le 20 mars dernier pour des raisons de santé. De plus, de source informée, il semble que le directeur du conseil de recherche des sciences administratives, M. Jacques Mills, aurait également donné sa démission à titre de responsable de ce poste. Interrogé concernant cette menace de démission, M. Mills n'a ni confirmé, ni démenti cette rumeur, préférant s'abstenir de tout commentaire. Ces événements contribuent à accentuer le climat d'incertitude à la Faculté d'administration.

Invité à donner son opinion au sujet de cette crise interne, M. René Gidier, doyen de la faculté, a fait montre très prudent dans ses commentaires. «Un dénouement à propos de toutes ces rumeurs devrait survenir d'ici peu. Ce sera aux instances administratives et décisionnelles de l'Université de Moncton de clarifier toute cette affaire», a-t-il déclaré.

Calmé, M. Gidier n'a pas semblé troublé par les multiples rumeurs concernant la Faculté d'administration. On sait que le mandat du doyen Gidier est valide pour encore au moins une autre année.

n'avait pas reçu deux-tiers des votes de la majorité, de plus, un avis légal n'avait été envoyé.

Samedi dernier, le Conseil des gouvernements a finalement donné son accord pour l'implantation du baccalauréat en Sciences forestières à Edmundton.

À la conférence de presse convoquée par M. Gilbert, Finn lundi dernier, celui-ci a déclaré qu'il «s'agit de mettre de l'avant un projet au Conseil des gouvernements afin de retirer les deux tiers de tous les postes implicites».

Ce débat met en cause les axes de développement de l'Université de Moncton, le rôle du Sénat des gouvernements et celui du recteur adjoint. D'une part, des gens craignent un éparpillement des ressources de l'Université de Moncton, d'autre part, les gens de l'extérieur cherchent à se protéger de l'ampleur de l'Université de Moncton contre les constituantes, de dire M. Finn. Toujours selon le recteur adjoint, «il est plus important d'avoir une Université que d'avoir trois constituantes».

Dans la même veine, l'une des questions les plus débattues a été le rôle que doivent jouer les trois campus. «Les opposants accusaient Edmundton de vouloir imposer la couverture de son côté, les autres accusaient Moncton de vouloir le recteur actuel, et les autres accusaient Shippagan de vouloir le Centre infirmerie Saint-Louis Mallet d'installer une infrastructure nécessaire pour évoluer», a-t-il continué.

M. Finn s'est aussi référé à la partie B du projet de résolution concernant la composition du Conseil des gouvernements. Selon lui, «c'est une évolution à l'université est avant tout une institution d'enseignement supérieur».

En conclusion, des secrétaires à Shippagan, du bois à Edmundton et un nouveau recteur à Moncton.

La FEUM demande une étude sur le service de sécurité

Lise Michaud

Suite aux rumeurs qui circulent au sujet de M. Wayne St-Thomas et du directeur du corps de police étudiant, la FEUM a décidé de négocier la structure complète du service de renseignement et de sécurité de l'Université de Moncton.

Telle a été l'une des décisions importantes prises par la FEUM lors de

sa réunion régulière, le 1er avril dernier.

En outre, le comité directeur étudiera les possibilités d'information du bureau de la FEUM. De plus, il devra présenter un rapport au début de septembre prochain.

La FEUM a appelé M. Bruno Hamel, directeur des affaires internes et M. Fernand Bouchard, directeur des affaires externes, à siéger sur le conseil

certaine norme de la langue française sur le campus universitaire de Moncton.

Bourges. Les bourses de certains responsables ont été augmentées. Le président et le secrétaire d'assemblée recevront 155 \$ au lieu de 125 \$, les autres responsables, les directeurs des affaires internes et externes: 1500 \$ par an au lieu de 1000 \$. Enfin, la bourse du

président de la FEUM passera de 1500 \$ à 2000 \$ pour l'année financière en cours.

Affaires externes

La FEUM accordera 300 \$ à l'Association des étudiants de la Fédération des universités du Nouveau-Brunswick (AENB) afin d'assurer son fonctionnement. D'abord, les plus de 105 \$ de la Fédération des étudiants aident financièrement les plus petites fédérations étu-

diantes afin qu'elles puissent participer aux activités de l'AENB. Par ailleurs, au moins un représentant de la FEUM assistera aux prochaines assises de la Fédération canadienne des étudiants (FCE).

Enfin, les points suivants ont été ajoutés au statut des étudiants: prérogative et les différents postes à combler.

ACPU

Lise Michaud

Le rapport de l'Association canadienne des professeurs d'universités (ACPU) intitulé "La liberté d'expression à l'Université de Moncton" a été présenté jeudi dernier à la chapelle de l'édifice Tailon par MM. Donald Savage, Secrétaire générale de l'ACPU, et Alain Prunier, Président du comité d'enquête sur la liberté d'expression.

Ce rapport, rédigé par MM. Alain Prunier et Roger Clark, passe en revue certains problèmes dont plusieurs ont déjà été soulevés par l'ABPUM lors de l'enquête Delors-Poirier.

Les faits des deux dossiers sont considérablement similaires et parfois tout à fait identiques. Les recommandations des deux rapports se rejoignent sur beaucoup de points. Toutefois, l'évaluation des faits a changé.

Les cas touchent entre autre l'évaluation des professeurs, les tentatives d'intimidation par l'administration, l'expulsion d'étudiants, l'utilisation des locaux, la circulation des journaux, etc.

Selon M. Alain Prunier: "notre perspective n'est pas de tout trouver qu'il est anormal de retrouver des cas à l'Université de Moncton. C'est une chose normale. Par contre a-t-il poursuivi, il qui pourrait être inquiet pour l'Université un moment donné, serait plutôt l'absence de conflit qui démontre une absence de vie intellectuelle un peu alarmante".

Le comité de l'ACPU a présenté sept recommandations pour améliorer la situation actuelle:

"**1re recommandation:** Que le Comité disciplinaire conjoint exerce à l'avenir, les responsabilités qui lui sont confiées par les règlements et que le Comité exécutif lui soumette obligatoirement toute infraction présumée commise par un étudiant afin que ce Comité décide de la sanction éventuellement appropriée.

Cette recommandation est un retour à la logique même des règlements de l'Université qui n'aurait jamais dû être abandonnée.

RECTEUR

Benoit Lantier

C'est par un vote unanime (après plusieurs tours de scrutin) des membres du Conseil des gouverneurs que le président du Conseil, M. Paul Bourque, a annoncé le choix de M. Louis-Philippe Blanchard comme futur recteur du Centre universitaire de Moncton (C.U.M.).

Cette nomination a été confirmée dimanche dernier alors que le Conseil des gouverneurs s'est réuni, afin de choisir un successeur à l'actuel recteur M. Gilbert Finn. Outre M. Blanchard, on sait que le comité de sélection avait retenu les candidatures de M. Jean-Bernard Robichaud et de M. Roméo LeBlanc au poste de recteur. M. Blanchard, qui est natif de Moncton, est actuellement professeur chercheur au département de chimie de l'Université Laval. Le nouveau recteur du C.U.M. entrera en fonction à compter du 1er juillet prochain.

Après avoir chacun, à tour de rôle, présenté un court exposé, les candidats ont ensuite répondu aux questions des gouverneurs. Puis on est ensuite passé à

Par ailleurs, il est aussi apparu qu'en de multiples circonstances, l'absence de réglementation entraînait des risques d'arbitraire. Pour pallier ce risque, nous proposons les recommandations suivantes:

2e recommandation: Que les règlements nécessaires soient adoptés dans les cas où nous avons souligné leur inexistence ou inadéquation, après une négociation avec les organisations des personnes impliquées.

3e recommandation: Qu'un poste de "protecteur de la liberté universitaire" soit créé pour permettre à tout membre de la communauté de lui soumettre rapidement toute plainte quant à l'exercice de sa liberté universitaire ou d'expression.

Ce poste, sans être une panacée, permettrait, croyons-nous, de régler rapidement les difficultés pouvant surgir dans l'application des règlements ou provenant de toute décision pouvant affecter la liberté d'expression des membres de la communauté universitaire. La personne choisie devrait avoir la confiance de l'administration, de l'ABPUM et de la FELUM, et bénéficier d'un pouvoir d'intervention rapide.

Quant aux procédures et règlements existants, ils souffrent parfois d'un défaut qui a été plusieurs fois souligné, il s'agit de l'absence de renseignements sur les personnes en cause de pouvoir faire connaître leur point de vue. Dans le même ordre d'esprit, il faudrait aussi assurer que chacun puisse accéder aux informations contenues dans les dossiers le concernant:

4e recommandation: Que les règlements de l'Université de Moncton prévoient expressément que lorsqu'une décision peut affecter un membre de la communauté universitaire, celui-ci en soit avisé et puisse se faire entendre avant que la décision ne soit prise.

5e recommandation: Que les membres de la communauté universitaire, tant professeurs qu'étudiants ou administrateurs, puissent avoir librement accès à tout dossier les concernant directement dans les divers services de l'Université et qu'une procédure puisse se fonder sur un élément qui n'aurait pas été préalablement porté à écrit à la

la phase du vote comme tel. Le déroulement a été la suite: suite à un premier tour de scrutin "non-officiel" M. Robichaud a reçu le plus de voix. Le deuxième tour de scrutin, celui-ci officiel, a été favorable à M. Robichaud.

Par la suite, au troisième tour, M. Robichaud est celui qui reçoit, encore une fois, le plus grand nombre de voix. Ce stade-ci, il faut mentionner que même si M. Robichaud semble recevoir la majorité des votes, il n'a la part des membres du Conseil, il n'obtient toujours pas le pourcentage (soit les deux-tiers) requis pour sa nomination.

À son quatrième tour, voyant que l'on n'obtiendrait pas le pourcentage nécessaire, le Conseil des gouverneurs décide de prendre une autre voie. Suite, un des membres du Conseil propose le nom de M. Blanchard comme étant un candidat de juste milieu. Suite à cette intervention, un cinquième tour de scrutin est effectué. M. Blanchard (malgré le fait que M. Robichaud eût obtenu auparavant le plus de voix) reçoit cette fois-ci, le pourcentage nécessaire, plus des deux tiers. 18 voix en sa faveur. Cela lui permet alors d'être élu à titre de recteur du C.U.M. Puis, finalement, une autre proposition, afin que le vote

connaissance de la personne concernée.

Puisque le rôle et le statut du Service de sécurité sur le campus semble peu ou mal défini, nous proposons:

6e recommandation: Qu'un comité représentatif de l'ensemble de la communauté universitaire examine le rôle du Service de sécurité sur le campus et fasse des recommandations précises quant au statut et au fonctionnement de ce Service.

Étant donné que la composition actuelle du Sénat semble l'empêcher de jouer pleinement son rôle, nous proposons:

7e recommandation: Qu'un comité soit formé pour étudier la composition et le rôle du Sénat et proposer les changements éventuellement jugés nécessaires à la Charte et aux règlements.

Ce comité devrait être formé conjointement par l'administration et l'ABPUM."

Interrogé au sujet du rapport, M. Gilbert Finn, actuel recteur de l'Université de Moncton, se dit sceptique quant aux conclusions tirées par les commissaires. "On s'est arrêté à dresser une liste de faits isolés sur une période de 10 ans. C'est facile de tirer des conclusions, mais c'est aussi dangereux. Selon moi, a-t-il poursuivi, "le problème a été fortement exagéré".

En ce qui concerne la création d'un poste d'ombudsman, tel que proposé dans la troisième recommandation du rapport, M. Finn ne croit pas qu'un tel poste est nécessaire à ce stade-ci, "mais je vais écouter", a-t-il conclu.

Pour le comité de l'ACPU, ce rapport met fin à l'enquête sur la liberté d'expression à l'Université de Moncton.

Les commissaires souhaitent voir les recommandations appliquées de façon à créer un nouveau climat de confiance sur le campus de l'Université de Moncton.

devient unanime, est déposée. On assiste alors à la nomination de M. Blanchard de façon officielle.

Parallèlement à sa carrière de professeur et de chercheur, M. Blanchard a fait partie du conseil du universitaire pendant plusieurs années, de même que du Conseil exécutif de l'Université Laval. En outre, il a présidé pendant une dizaine d'années la Commission des affaires étudiantes et a oeuvré au sein de plusieurs autres comités internes à l'université, soit à titre de membre ou à titre de président.

"J'estime que l'université par la voix du Conseil des gouverneurs a fait un choix judicieux et qu'elle ne regrettera pas sa décision", a déclaré l'actuel recteur M. Gilbert Finn.

De son côté, le président de la fédération des étudiants de l'Université de Moncton (F.E.U.M.), Bernard Lord, se dit satisfait de la nomination de M. Blanchard. Le président de la FELUM prévoit d'entretenir des relations de travail étroites avec le nouveau recteur. "Je déplore toutefois le peu de discussion et de commentaires de la part des participants et des membres du Conseil des gouverneurs durant le déroulement de cette réunion", a-t-il affirmé.

"L'ACPU exagère" (Gilbert Finn)

Bien que, de façon souvent toutefoits pas générale, l'Université de Moncton n'accepte pas des consultations auprès des libertés d'expression, autres composantes de la loi ont été sciemment brimées au point tel que la laisse entendre le rapport de l'enquête effectuée par l'Association canadienne des professeurs d'universités (ACPU). Les recommandations du rapport ne

M. Finn a précisé que puisque cette enquête a été demandée par l'Association des bibliothécaires et des professeurs de l'Université (ABPUM), il appartient à cette association de définir les modalités à suivre pour le dossier suite aux recommandations du rapport. Il a ajouté que l'Université va se donner la

peine d'étudier le rapport en profondeur et sera prêt à discuter des suggestions qui pourraient lui faire l'ABPUM.

Le Recteur a toutefois exprimé l'avis que le rapport de l'ACPU donne une interprétation exagérée de la situation. "Nous reconnaissons que l'Université n'est pas parfaite, que des accidents de parcours ont pu être faits et que les procédures existantes, tout comme celles des autres universités, peuvent être améliorées. Nous ne sommes cependant pas d'accord avec le portrait global de la situation tel que décrit dans le rapport de l'ACPU", a-t-il dit.

(voir ACPU page 5)

Geste unilatéral et antidémocratique?

Jean-Yves Depyre

Interrogé au sujet du transfert de responsabilité concernant la sécurité des activités récréatives sur le campus, qui passerait de la FEUM au service de sécurité de l'Université de Moncton, M. Wayne St-Thomas a expliqué ce geste par un besoin d'expérimentation visant l'amiliarisation du service de sécurité.

M. St-Thomas a justifié sa décision, jugée unilatérale et antidémocratique par la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton, en invoquant le principe selon lequel le service de sécurité (jaunes) relève entièrement du service de sécurité du campus, surtout lorsqu'il s'agit des soirées de boissons alcoolisées. D'ailleurs, les permis de boisson sont accordés par le service de sécurité de l'Université (bleu).

«A plusieurs reprises cette année, nous avons eu certains problèmes avec le corps de police étudiant lors de certaines soirées.

Les membres du corps de police étudiant ne savent pas qui faire exactement et surtout ils ne savent pas à qui obéir».

M. Wayne St-Thomas a affirmé que le service de sécurité de l'Université de Moncton doit être le seul et unique responsable du corps de police étudiant, étant donné que ses membres sont chargés d'appliquer la loi relative au permis de boisson. «Les étudiants membres du corps de police étudiant ne peuvent pas et ne doivent pas ce voir deux patrons à la fois. C'est ce qui explique-rait, jusqu'à présent, les quelques difficultés survenues durant certaines soirées sociales. Les responsables reçoivent des directives de notre service en plus des directives de la Fédération», a-t-il soutenu.

Selon le chef du service de sécurité: «cette modification est une initiative expérimentale visant à améliorer la qualité de nos services sur le campus. Si l'expérience est concluante d'ici la fin de l'année, nous serons

avantagé en mesure de planifier l'année prochaine».

Afin de terminer l'année en cours, la responsabilité de la sécurité des activités (avec boisson) a été confiée à Mlle Johanne Robichaud, ancienne chef des jeunes sans que le poste ne soit offert aux étudiant(e)s. Le poste n'a pas été ouvert dans le service de sécurité du Campus (l'Hebdo Campus et le Front. D'après M. St-Thomas, «advenant une expérience positive, nous ouvrirons le poste pour l'année prochaine», a-t-il confirmé.

«Cette expérience nous permet d'embaucher le personnel avec qui l'on veut travailler et nous permet aussi de gérer et de superviser la sécurité sur le campus comme la loi l'exige. De plus», a-t-il ajouté, «cela nous permettra d'augmenter l'intégrité de la sécurité interne (dets, radio, matériels etc)».

D'après M. St-Thomas, «si l'objectif de la responsabilité s'est tourné en faveur de Mlle Robichaud, est parce qu'elle possède déjà l'expérience requise pour accomplir cette tâche. De plus, elle connaît déjà

toute la question de gestion de ce service et elle connaît aussi les besoins du service sur le campus».

Du côté de la Fédération des étudiants de l'Université de Moncton, «on est surpris mais pas déçu du geste de M. St-Thomas».

Selon M. Bernard Lord, président de la Fédération: «je ne suis pas surpris que le service de sécurité de l'Université de Moncton songe à obtenir toute la gestion du service de sécurité sur le campus. Mais ce qui m'étonne beaucoup, c'est la rapidité avec laquelle M. St-Thomas a agi».

Les dirigeants de la Fédération soutiennent que M. St-Thomas n'a pas informé qui que ce soit, mise à part l'administration de l'Université. M. Jean-Robert Deschênes pour sa part, a su qu'il aurait la responsabilité des activités non-alcoolisées jusqu'à la fin de cette année. Mais pour l'an prochain, il est impossible de spéculer sur des hypothèses puisque M. St-Thomas semble être le seul maître à bord et que de son côté, «rien n'est envisagé pour le moment».

Ce qui irrite le plus M.

Lord serait le manque de consultation entre le service de sécurité et la Fédération des étudiants. «Pourquoi le terarai plutôt que de le décider de septembre? Pour sa part, M. Lord ne trouve pas ça intelligent de la part du responsable du service de sécurité d'agir si rapidement. Et pour M. St-Thomas, «les étudiants auraient trouvé ça encore plus hypocrite si j'avais attendu au mois de septembre».

M. Lord se demande pourquoi M. St-Thomas n'a pas agi plus tôt si sa raison est uniquement d'améliorer le système. «Avant aujourd'hui, on n'a jamais entendu parler de lacune déplaisante concernant le service de sécurité de la part de M. St-Thomas. Pourquoi les problèmes sont-ils intervenus tout d'un coup? se demande le président.

Selon M. Lord, «cette mesure vise à éliminer, ou du moins, à diminuer la part de la FEUM qui se voit impliquer directement au service de sécurité. C'est en fait une façon de diminuer le rôle du nouveau directeur et c'est une bonne forme d'implémentation supplémentaire de l'administration par la

étudiants».

De plus, M. Lord avoue ne pas comprendre pourquoi il y aurait deux responsables de la sécurité désormais puisqu'avant, du moins depuis 1 an, jamais M. St-Thomas n'a porté plainte auprès de la Fédération étudiante.

M. Lord croit qu'il serait préférable que les usagers de ce service disent ce qu'ils pensent des «jaunes» actuels. Si les étudiants croient qu'ils ont eu des problèmes avec les «jaunes», cette année, pourquoi trouveraient-ils ça mieux avec la même responsable mais directement liée à M. St-Thomas? Il faudrait peut-être savoir si les étudiants pensent que ce serait mieux d'avoir des «rou-bleus» étudiants comme surveillants, mais au moins, on leur demanderait leur avis...».

A prime abord, M. Lord demeure sceptique face à de tels discours de la part de M. St-Thomas. «C'est une solution facile...».

Quant à M. Bruno Hamel, directeur des affaires internes, il déplore un pareil geste unilatéral, surtout lorsque cela implique un service étudiant.

Remerciements

J'aimerais prendre l'opportunité de remercier tous ceux qui ont travaillé à un moment donné de l'année Kacho en 1984-85. J'espère que dans l'ensemble, les gens ont été satisfaits de la collaboration et évidemment malgré tous les facteurs qui ont pu affecter le rendement. Voici une liste de tous les gens, merci encore.

Michel Abbas, Suzanne Albert, Caroline Arsenault, Johanne Babin, Maurice Bastarache, Claudette Bernard, Michel Bérubé, Michel Boucher, Marc Boucher, Clémence Boudreau, Linda Boudreau, Robert Boudreau, Annie Bourdage, Paul Bourque, Carole Breau, Robert Bréau, Lyne Cellard, Edward Chevarie, André Clément, Pierre Coupez, Marie-Lucie Crépeau, Gilles Daigle, Paul Degradé, Colette Denis, Jean-Yves Depyre, Alain de Warrane, Roger Dorion, Johanne Doucet, Mireille Doucet, Daniel Dugas, Marie-Claire Dugas, Daniel Dussault, Olga Ekoue, Michelle Fortin, Céclie Gallant, François Gauthier, Bruno Gagnon, Mario Girard, Rhéal Gigou, Gabrielle Girard, Gina

Girard, Sylvie Godin, Maryse Guimond, Ginette Haché, Bruno Hamel, Diane Haché, Suzanne Hivon, Carmen Hivon, Sylvain Hotte, Maxime Lacroix, Benoît Langevin, Lorraine LeBlanc, Lorraine LeBlanc, Hélène Larouche, Louis LeBouthillier, Louis Lévesque, Diane Losier, Jacqueline Leblanc, Jacques Leblanc, Jean-Paul Leblanc, Linda Leblanc, Pierre Leblanc, David Malefant, Mario Michaud, Christian Michaud, France Morin, Johanne Munger, Marie Nadeau, Michel Nadeau, Martine Nash, Louise Noël, Pierre Ouellet, Carmelle Paquet, Roger Pellerin, Annette Porrier, Jean-Pierre Porrier, Jean-Marc Potras, Paul Potras, Sylvie Potvin, Denis Richard, Lisa Robichaud, Michel Roper, John Roy, Rachel Roy, Eric Roy, Lisa Roy, Yves Roy, Micheline Roy, Elida Savoie, Ginette Savoie, Louis Savoie, André Soring, Ingrid Surette, Danielle Thériault, Alain Thériault, Jean-Pierre Thériault, Mario Thériault, Benoît Trotter, George Valois, Gilles Viennet, Jean-Édouard Guy Chevarie, André Cyr.

ACPU

soucier de vérifier si de telles situations existent toujours.

«L'Université constate que pratiquement à chaque fois qu'elle a voulu faire appliquer un règlement, on l'accuse de brimer la liberté d'expression; à chaque fois qu'elle a voulu faire respecter la convention collective, des individus ont protesté en disant que leur liberté d'expression était brimée», a-t-il dit.

Le Recteur a rappelé que l'Université n'a pas participé à cette enquête parce qu'elle considérait que l'ACPU était, dès le départ, en conflit d'intérêt parce qu'elle a participé à la rédaction des accords de l'ABUPM contenues dans le document de l'été 1983, et parce qu'elle n'avait pas le choix de appuyer l'ABUPM, qui est une association-membre de l'ACPU, et qui

lui verse annuellement une cotisation substantielle.

M. Finn a rappelé que l'Université donne présentement, suite aux recommandations du comité Land-Poirier, mis sur pied par l'Université. Plusieurs recommandations de ce rapport sont déjà en œuvre, tandis que d'autres font l'objet de consultations ou seront soumises prochainement pour approbation aux instances appropriées.

Quant aux recommandations du rapport de l'ACPU, il a indiqué qu'à première vue, les problèmes soulevés par les étudiants graves qu'on l'avait laissés entendre.

«Il nous apparaît que certaines recommandations sont dépassées par les événements, d'autres sont très vagues ou déjà en vigueur, d'autres enfin croient le mandat du comité», a-t-il dit.

Librairie Passage

achat - vente - échange

DISQUES-CASSETTES
LIVRES-AFFICHES

Ouvr 7 jours/semaine

339 rue Mountain

(entre Weldon et Cameron)

Tel. 855-6916



LE FRONT

Le Sénat académique outrepassa ses droits

Monsieur Gilles Long,
Secrétaire général

Monsieur,
A la réunion du 19 mars 1985, le Conseil étudiant de l'Association des étudiants en droit de l'Université de Moncton s'est penché sur les raisons qui vous ont motivé, vous et le président de l'Assemblée du Sénat, à demander la suspension du droit de vote de deux représentants étudiants du Centre universitaire de Moncton, lors de la réunion

régulière du Sénat de l'Université le 1er mars 1985. Nous estimons qu'il était totalement injustifié de votre part de vouloir annuler le droit de vote de nos représentants d'unilatéralement sous prétexte que certaines rumeurs concernant la validité de leur élection semblaient courir sur le campus. Nous nous pensions jusqu'à présent qu'une simple rumeur ne pouvait venir ébranler les fondements même d'un organisme aussi respecta-

bile que le Sénat de l'Université. S'il avait été question d'une véritable contestation, basée sur des preuves, nous aurions pu nous en occuper complètement. Mais nous croyons qu'en agissant sur la foi d'allégations non fondées, vous, de même que le Sénat, avez pris une décision dont la logique nous échappe complètement. Vous avez privé les étudiants de ce campus d'un droit qui leur est

garanti par les règlements universitaires. En contrevenant ainsi à ces règlements, nous croyons que le Sénat a outrepassé ses droits puisqu'il s'est moqué des nôtres.

Nous demandons que la réunion du Sénat de l'Université de Moncton du 1er mars 1985 soit déclarée nulle et invalide. C'est là la seule façon de réparer la bêtise qui a été commise. Nous espérons qu'à l'avenir, le Sénat agira avec

un peu plus de maturité et de sérieux et qu'avant de prendre des décisions dont la portée pourrait être grave, il vérifiera les faits et ne se fera pas de si simples ragots.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes

sentiments les meilleurs.

Sincèrement,

Pierre Roussel
Vice-prés. extérieur
Association des étudiants
en droit de
Centre universitaire de
l'Université de Moncton

«a, bla, bla»

Je tiens à apporter quelques précisions quant au «bla, bla» paru dans l'édition du Front du jeudi 11 avril. Tout le monde a parlé de l'Année internationale de la jeunesse et plusieurs «agissent».

Premièrement, Activité-Jeunesse, en collaboration avec la FEUM, la Fédération des Dames d'Acadie et la Fédération des jeunes Canadiens-français, organise une colloque d'envergure nationale et internationale au Centre universitaire de Moncton du 21 au 25 août 1985. Ce colloque, à tour thème «Coopération jeunesse» regroupera environ trois cents (300) jeunes de tous les coins du pays, de l'Europe et des États-Unis.

Deuxièmement, Activités-Jeunesse, ainsi que de nombreux organismes, députés, etc., ont fait part de leur mécontentement

lorsque le ministre d'État à la jeunesse, Mac Andrieu Champagne a nommé une unilingue anglophone pour représenter la Nouvelle-Brunswick. Tous ont demandé quelle nomination équivalait à un représentant académique pour siéger sur le comité. Les nombreux articles et reportages publiés à cet effet ne sont pas uniquement du «bla, bla», mais des demandes exprimées.

Comme vous pouvez le constater, il n'y a pas seulement du «bla, bla», pendant l'IA.J., mais aussi des projets bien en marche. Pour tous ceux qui désirent plus d'information sur les projets de l'IA.J., vous pouvez me téléphoner au 352-1926.

Yves Blanchette
Coordonnateur pour l'IA.J.

Lavons d'abord notre inge sale en famille!

traduction simultanée: francophone, écoutez...

Par contre, un petit syllogisme admet, on peut arriver à la conclusion que la «traduction» de Dieppe est payée à ne rien faire.

—La réunion se déroule en anglais et la «traduction» assure la traduction, mais l'anglais à l'anglais, mais non l'anglais (canadien). Elle est donc là ou pas ou, peut-être au service des reporters de «Times Transcript» et de «CKCW».

En cette période de «guerre des tranchées linguistiques» au Nouveau-Brunswick, je suis persuadé que les Académiciens comptent dans leur camp bon nombre de dissidents.

René Landry
Info/comm.

Songé d'une nuit d'avril

Lors de la soirée des finissants(e)s des Sciences sociales, qui s'est déroulée le vendredi 12 avril 1985 au Salon étudiant de la même faculté, laquelle soirée passera vraisemblablement à l'Histoire, certains membres de notre intelligente étudiante se sont particulièrement illustrés et ce dans plusieurs disciplines non olympiques, à savoir le lancer de la bouteille de bière, le lancer de la cuillère, ainsi que le lancer des injures, sans parler du saut aux conclusions. Lors

de cette fameuse soirée, le diction: «être bien né, être maitresse», a pu être vérifié par Gilles Verret, président du C.A. de l'APARE, et Bernard Lord, président de la FEUM. En effet, ces deux derniers ont énoncé des calomnies du genre «fil de bourgeois, power-trippers» et d'autres encore. Certains de ces finissants(e) ont fait valoir le fait que c'est issu d'un milieu protéarien(?) les prédisposait à critiquer la bourgeoisie(?).

a) les étudiants ne s'imposent pas ce sont

des viages à deux faces, des lâches, des «rats de bibliothèques», etc., etc... b) les étudiants simplifient ce sont des power-trippers, des obsédés du curriculum vitae, etc., etc...

Je comprends très bien la frustration que peut éprouver certains des ex-légués étudiants un changement d'idéologie auquel chez les représentants étudiants que parmi les étudiants eux-mêmes mais, cette intolérance, ce refus d'accepter un nouvel état de fait et surtout ce

Les enfants victimes d'inceste

Suite à l'article du 11 mars, 1985, dans le Front, résumant une conférence qui traitait des enfants victimes d'inceste, nous voulons poursuivre les réflexions sur les causes de l'inceste émises dans cet article. Ainsi, nous croyons qu'il serait «plus pertinent» d'orienter notre réflexion sur le type de sexualité dominant dans nos sociétés patriarcales et sur les rapports qui caractérisent les relations adultes-enfants pour sortir l'inceste du privé.

En d'autres termes,

l'homme conditionné par notre société, croit encore trop souvent que sa femme et ses enfants sont sa propriété, ce qui peut justifier l'exercice de son pouvoir qu'il exerce sur eux. (ie, incestes enfants maltraités physiquement, discipline autoritaire, etc.)

En fait, l'article auquel nous faisons référence passe sous silence l'existence des rapports d'autorité, d'oppression et de pouvoir qui se produisent et qui se reproduisent au sein de la

famille. En plus, l'article se réfère à la «thérapie familiale», comme mode d'intervention privilégié en précisant que la cause principale de l'inceste est due à un dysfonctionnement dans les relations conjugales. Essaye-t-on de minimiser la responsabilité des actions du père face aux autres membres de la famille, et plus précisément, face à la mère?

Si les thérapeutes familiaux reproduisent la société patriarcale à l'intérieur de la famille,

nous ne sommes pas plus avancés. En effet, nous croyons qu'une réelle intervention se situe à un autre niveau, c'est-à-dire, au niveau des idéologies dominantes de la société qui perpétuent la relation du pouvoir entre les sexes.

Une telle problématique est le microcosme d'une situation sociale, plutôt que le reflet d'une situation individuelle et que toute intervention valable doit en tenir compte.

Étudiants des cours
interventions féministes

Bizarre d'histoire

Par la présente, on désire vous raconter une drôle de petite histoire. Ha! Ha!

Il était une fois, à l'École des Sciences infirmières, des petites étudiantes et de petits étudiants dits frustrés que la méchante foue appelle des enfants.

Ces mêmes enfants se trouvent dans une situation plutôt emmerd... Étant enfants en quatrième année du baccalauréat, on nous soumet des exigences très arbitraires. Au début du semestre, on

nous exige de faire huit jours d'expérience clinique qui selon certaines monitrices, fait partie de nos objectifs en santé communautaire. Cependant, vers la mi-semestre, plus précisément le 23 mars 1985, lors d'une réunion du conseil de l'école, on nous annonce que certaines journées d'expérience font maintenant partie d'une clinique de médecine-chirurgie qu'on a fait au premier semestre.

De plus, on nous menace de nous donner un échec si

on ne rencontre pas les objectifs de ce même stage. Pourtant, il n'existe aucun signe ni aucune note pour cette expérience clinique. Celle-ci ne figure nulle part dans le livret d'entrée des règlements de l'Université de Moncton ni dans aucun des autres documents. On a essayé de nous faire croire que deux crédits d'un stage fait au premier semestre étaient alloués à cette expérience clinique. Bizarre et encore bizarre, nous avons déjà eu tous

ses crédits et une note nous fut allouée pour ce stage au premier semestre. Donc, comment peut-on changer une note qui nous fut déjà attribuée?

Naméz-vous pas notre petit histoire dans le livret d'entrée? Nous espérons que notre petit compte pourra éventuellement nous faire partie d'une nouvelle table sur le très cher La Fontaine.

«VIVE LA LIBERTÉ L'EXPRESSION»
Étudiants et étudiantes
concerné(e)s de 4e année
en Sciences infirmières

TRIBUNES

Le français de l'U de M, mon oeil!

A ma plus grande frustration, on avait l'intention de me donner un cours en anglais par l'intermédiaire d'une personne invitée de Toronto. Il m'est difficile de croire qu'il n'y ait pas quelque part une personne de langue française ayant des qualifications semblables à cet invité anglophone.

même manière par principe.

J'aurais tout de même cru qu'une université ou l'on dispense des cours de traduction pourrait faire un effort pour offrir des services de traduction dans de tels cas.

Nous sommes même

dans l'obligation d'acheter des manuels de cours en anglais, alors que les mêmes cours sont enseignés au Québec avec des manuels français. S'il est impossible de transporter ces manuels jusqu'ici, nos supposés traducteurs pourraient au moins tenter la traduction. Un tel

projet, en plus d'aider les traducteurs, donnerait une chance aux étudiant(e)s unilingues français.

J'espère que je n'aurai plus à subir une telle expérience, car cette fois-ci, je ne sortirai pas de la classe, mais j'exigerai plutôt satisfaction.

Ceci dit, remarquez que je n'ai pas de préjugés à l'endroit de la langue anglaise, mais vu les frais exorbitants que nous coûtent nos études, jecrois avoir droit à mes cours en français. Je trouve cette demande juste et légitime.

On m'a suggéré d'apprendre l'anglais, en effet,

ça me serait sûrement utile, mais puisque cette université s'identifie comme une université francophone, et que tant de gens ont lutté pour la fonder, je ne me sens pas obligée d'apprendre l'anglais pour y étudier.

Liette Dulac

L'exposition des finissant(e)s ne m'émeut pas!

Lorsqu'on a demandé s'il y avait des étudiant(e)s qui ne comprennent pas l'anglais, je me suis rendue compte que je n'étais pas la seule unilingue française. Par la suite, on nous a même avisé qu'il n'y aurait pas de service de traduction simultanée. Exaspérée, je suis sortie de la classe en faisant remarquer au directeur de mon département que je me suis inscrite dans une université francophone avec l'intention de suivre des cours en français. Je trouve cette situation inacceptable. Plusieurs étudiant(e)s partagent mon opinion, et même si j'avais compris l'anglais, j'aurais réagi de la

même manière. Les œuvres ne semblent pas éclipser. Devant la plupart d'entre elles, je sens le désir de les modifier. Je continue de croire que toute forme d'art se justifie seulement quand elle est nécessaire pour représenter quelque chose qui n'est pas représentable autrement.

Quatre des six finissants exposent de la photographie. On retrouve celle-ci à peu près partout en série. Les séries ne sont pas toujours appropriées. Ce qui fait que la série ne rime à rien et la

photographie non plus. La plupart des sculptures de l'exposition semblent des produits d'une expression larvée. Les matériaux, n'ayant pas été assez cultivés, ont laissé des coques plus ou moins vides. Les peintures ont fait gémir à l'exception d'un autoportrait qui sort de son cadre, une expression forte. Une image en gravure, un triptyque, fait partie de l'exposition. Bien exécutée, pas trop ceci, pas assez cela, elle prend une place discrète dans l'exposition.

Une sculpture est plus forte que les autres. Faite en bois et représentant un corps décapé, insérée dans un rectangle. Elle est d'une grandeur particulièrement appropriée (pas tout à fait "grandeur nature"). Les images de "communication vidéo" sont intrigantes. Les photographies statiques de l'usage des images en mouvement semblent, avec la superposition de la couleur et de la lumière, se dégrader. L'installation technique, quoi qu'un peu encombrante, accentue l'espace entre les deux

media qui finissent par s'entremêler.

Ces temps-ci, il est évident qu'une nue conventionnelle flotte au-dessus des chevaux; tant d'œuvres sont produites pour les piédestaux. Et plus tard... On se souvient de vendre une œuvre avant de finir.

"C'était l'approche du crépuscule, je revenais chez-moi avec ma boîte de couleurs après une étude, encore tout plongé dans mon rêve et dans le

souvenir du travail accompli, lorsque j'aperçus soudain au mur, un tableau d'une extraordinaire beauté, brillant d'un rayon intérieur. Je restai interdit; puis m'approchai de ce tableau-rébus où je ne voyais que des formes et des couleurs, et dont la teneur me restait incompréhensible. Je trouvai vite la clef du rébus: c'était un tableau de moi qui avais été accroché à l'envers!" Vassily Kandinsky

Marjolaine Bourgeois



La Lanterne

Brasserie et salle à dîner

Bienvenue à la soirée étudiante tous les mercredis

La soirée des prix

Carte étudiante obligatoire

— Le mercredi 17 avril, de 15h à 19h et de 19h à 20h, les étudiants qui présenteront leur carte étudiante recevront un "book" de bière à l'effigie de la Lanterne gratuitement (limité à 1 par client)

Nous avons une antenne parabolique, venez voir les vidéos, les films, et vos émissions de sport favorites dans un décor de chêne et de brass.

Reservations pour groupes sur demande, ainsi que menu spécial

Nous offrons aussi des spéciaux du jour:

15h à 19h

19h à 20h

Téléphones: Donat Arenaault, gérant au:

855-0030

415 rue Elmwood

Moncton, N.-B.

Heures d'ouverture

10h à 11h

Cuisine ouverte de 15h à 23h

Projet de résolution présenté par M. Gilbert Finn

Attendu que l'implantation du baccalauréat en sciences forestières à l'Université de Moncton soulève plusieurs questions importantes impliquant l'Université dans son ensemble (i.e. son fonctionnement, son développement et son avenir;

Attendu que les décisions déjà prises au sujet du lieu de l'implantation de ce programme par le Conseil des gouverneurs et le Sénat académique sont contradictoires et remettent en cause les pouvoirs de ces deux organismes;

Attendu que le débat autour de la foresterie s'est transformé en une véritable controverse dépassant largement les frontières de l'Université;

Attendu que plusieurs préoccupations inquiètent sérieusement non nombre de personnes à savoir:

— l'éparpillement des ressources humaines et physiques de l'Université contrairement aux recommandations exprimées par trois commissions d'études (La Commission royale Deutsch (1962), (La Commission Lafrenière (1971)), (Le Comité Lebel (1975)) préconisant la consolidation de ces mêmes ressources

— l'établissement d'un dangereux précédent susceptible de faire surgir d'autres demandes de programmes de baccalauréat de la part des deux campus d'Edmundston et Shippagan, affaiblissant ainsi peu à peu le campus central.

— la rivalité en cours et sans cesse croissante entre les trois campus.

— une division de plus en plus marquée entre les deux régions du Nord de la Province et celle de Moncton.

— la répartition des gouvernements selon les régions, le rôle des recteurs adjoints et celui du recteur de l'Université, le développement et l'avenir des campus du Nord, la répartition des ressources financières au sein de l'Université, la représentation inadéquates des professeurs du campus de Moncton au Sénat académique par rapport au nombre de professeurs provenant des autres campus et proportionnellement au nombre d'administrateurs qui siègent au Sénat sont autant de questions soulevées et discutées.

Attendu que la question de foresterie à sérieusement mis en cause les bonnes relations qui existaient d'un campus à l'autre au cours des dernières années, qu'un climat de méfiance continue de se développer et que toutes ces discussions et divisions deviennent facilement une source d'inquiétude et de découragement pour plusieurs.

Attendu que la situation actuelle ne peut plus être réglée à l'avantage d'un seul groupe au dépens de l'autre sans entraîner des effets lourds de conséquence;

Il est résolu que les membres du Comité exécutif sont d'avis que les articles qui suivent **doivent être incorporés** à la Charte de l'Université. **Ils demandent au Recteur** d'obtenir l'assentiment des membres du Sénat académique principalement au sujet des articles qui intéressent plus particulièrement. **Sous réserve de cet assentiment**, les membres du Comité exécutif s'engagent à recommander au Conseil des gouverneurs l'adoption de ce projet.

Interprétation des articles 11 et 12 de la Charte

Le Conseil des gouverneurs reconnaît formellement au Sénat académique les pouvoirs de conduire, diriger et réglementer toutes les affaires académiques relatives à l'enseignement et à toutes les affaires académiques relatives à l'enseignement et à la recherche de l'Université telles que la planification, la création des programmes, leur lieu d'implantation, leur introduction ou mise sur pied, le contrôle de la qualité de l'enseignement et des programmes et la poursuite de l'excellence académique. L'introduction d'un nouveau programmes et son lieu d'implantation ne sont pas dissociables et la décision concernant ces deux points doit se prendre simultanément. Le Conseil des gouverneurs pourra cependant, pour des raisons financières seulement, par une résolution adoptée par au moins deux tiers (2/3) des votes des gouverneurs présents à une réunion spéciale ou générale, pour laquelle un avis aura été donné signifiant l'intention de l'approbation d'un programme. Moyennant un avis de résolution et une majorité des deux tiers (2/3) des votes des gouverneurs présents, comme indiqué ci-dessus, le Conseil des gouverneurs peut aussi exercer les pouvoirs à l'article 1, paragraphe (4) et (5) et à l'article 5, proposer des changements à la présente loi et avec ou sans considérations financières approuver ou refuser toute

décision du Sénat de discontinuer un ou des programmes; le Conseil des gouverneurs peut en outre, avec l'assentiment du Sénat, créer un campus ou encore après consultation avec le Sénat académique fermer un campus. Cependant, le Conseil ne modifiera une proposition du Sénat relative à la planification, à la création des programmes et leur lieu d'implantation, à leur introduction, ou leur mise sur pied, au contrôle de la qualité de l'enseignement et des programmes et à la poursuite de l'excellence académique, qu'après un vote des deux tiers (2/3) des votes des membres présents du Conseil. Ce dernier avant de prendre une telle décision, devra consulter le Sénat et obtenir son assentiment.

B) Conseil des gouverneurs

Cet article se lit:

- c) le vice-recteur de chacun des trois campus, avec vote consultative; (au lieu de recteur adjoint de chacun des trois campus)
 - h) un membre francophone du Nouveau-Brunswick de l'extérieur des trois régions visées dans le présent paragraphe, nommé par le gouvernement provincial et deux membres nommés par le Conseil des gouverneurs hors des régions du Nord-ouest, Nord-est et Sud-est, (au lieu de un membre francophone).
 - i) six membres, deux de chacune des trois régions soit le Nord-ouest, le Nord-est et le Sud-est, nommés par le Conseil; (au lieu de trois membres, un de chacune des trois régions)
 - j) quatre membres de l'extérieur de la province du Nouveau-Brunswick, dont deux de la région atlantique, nommés par le Conseil; (au lieu de trois membres)
 - l) quatre membres de l'extérieur de la province du Nouveau-Brunswick, dont deux de la région atlantique, nommés par le Conseil; (au lieu de trois membres)
- (4) Le Conseil des gouverneurs, sous réserve de l'article 12, nomme le chancelier, le recteur, le vice-recteur de chacun des trois campus, son président et les membres de son comité exécutif, nomme les autres membres de l'administration de l'Université. (1976) (au lieu de recteur adjoint)

(voir Résolution page 11)

SPECIAL ÉTUDIANTES

Le salon d'esthétique Eve 2000 vous offre un spécial de 15\$ sur l'art d'appliquer un maquillage personnel et professionnel

Il y a également une réduction sur tout autre traitement... (faciale, électrolyse, manucure, pédicure, etc)

Téléphoner dès maintenant pour un rendez-vous.

Esthéticienne: Suzanne
Tél.: 854-5520

236 St. George — Suite 420

DELI



CHAMPLAIN MINI MALL DIEPPE, N.-B.

TELEPHONE: 854-0765

Nous avons: le café A. L. Van Houtte
huit variétés de Salami
les croissants et les baguettes
françaises
plus de 40 sortes de fromages
14 variétés de moutarde

FROMAGE ET VIANDES EUROPÉENNES DE MARQUE
PÂTISSERIES ALLEMANDES À FRANÇAISES
PRODUITS IMPORTÉS

COMMANDES À EMPORTER: SMOKED MEAT ON RYE
SAUCISSON SUR KAISER
BOEUF RÔTI SUR KAISER

"ASSIETTES PRÉPARÉES SUR COMMANDE"

Liberté d'expression universitaire des étudiants

(Extrait du rapport de l'ACPU)

Les problèmes plus spécifiques aux étudiants viennent des conflits qui ont entraîné des sanctions contre certains d'entre eux, les "non-réadmissibles" et les "réadmissibles sous conditions", ainsi que les conditions de reconnaissance des associations étudiantes.

Le milieu idéal du recrutement des étudiants de l'Université de Moncton rend ceux-ci très sensibles aux problèmes des coûts des études supérieures, en particulier les frais de scolarité, et aux mesures de soutien dont ils ont majoritairement besoin, tels les bourses et les prêts. C'est cette préoccupation qui est à l'origine de la manifestation des étudiantes venues sur le Campus de Moncton en 1969, 1971 et 1972. Elles oublièrent la manifestation à Fredericton en 1976. Alors que l'administration de l'Université appuya cette dernière manifestation en collaborant avec les étudiants, toutes celles qui ont eu lieu sur le campus de Moncton furent considérées comme des manifestations terminées invariablement par la répression policière. Les étudiantes furent donc considérées comme des «non-readmissibles» parce qu'elles étaient dans une œuvre l'année subséquente et non sur-le-champ.

Nous ne nous sommes pas attardés à la crise de 1969 qui a déjà provoqué une enquête de l'ACPU (voir *Bulletin de l'ACPU*, tome 18, numéro 3, 1970), mais il faut noter qu'au moins un étudiant de cette époque est toujours sous le coup d'une injonction qui lui interdit l'accès au campus.

En 1979, la fédération des étudiants de l'Université de Moncton (la FEUM) avait entrepris une mobilisation contre une menace de hausse des frais de scolarité. La proposition de cesser les cours une période de deux semaines pendant les vacances de Noël, l'enseignement physique et des sports (CEPS) afin de "tenir des journées de réflexion" fut cependant battue en Assemblée générale (694 oui, 834 non, 35 nuls). Le lendemain, un groupe d'étudiants décide d'organiser malgré tout, hors du cadre de la FEUM, mais avec son aide, une journée d'études au CEPS sur une base volontaire. L'organisation en est rendue possible par l'assistance du personnel de l'université. L'année suivante, si la FEUM s'oppose pas le mouvement, ne s'y oppose pas non plus. L'organisation matérielle pour que tout se passe pour le mieux.

La journée d'études a lieu le 6 février, mais fait taire d'habitude dans les secteurs non touchés initialement. Elle se poursuit donc le 6 février. Les activités normales du jour sont maintenues, autant que possible, compte tenu de la présence de journalistes. Les conférences, ateliers et activités diverses devront être supprimés. Les contacts avec l'administration sont constants. Le 6 février au soir, les étudiants quittent l'édifice, en particulier pour ne pas empêcher la réunion d'une commission de la ville de Paris. La conférence en Sciences de l'Université de Paris, qui devait avoir lieu le 6 février, est renvoyée. Une conférence de presse est organisée (les journalistes ayant été tenus à l'écart par les étudiants pendant les journées d'études) ainsi qu'une rencontre avec le Premier ministre de la province pour présenter un mémoire résultant des deux journées d'études.

Plusieurs mois après, cinq (5) étudiants étaient exclus de l'Université.

parce qu'ils ont participé à l'organisation, au déroulement et à la direction de l'occupation du Centre d'éducation physique et des sports à la fin de janvier et au début de février 1979. Cette occupation d'édifice était d'autant plus illégale qu'elle était à l'encontre d'une décision prise démocratiquement par l'ensemble des étudiants du Centre universitaire. En agissant ainsi, ils ont incité d'autres étudiants à nuire au bon fonctionnement de l'Université et ceci en faisant fi du processus démocratique.

(extrait d'un "document d'information" du 6 juillet 1979 transmis par le Recteur adjoint le 18 juillet)

Le caractère tardif et la nature de la sanction sont justifiés ainsi:

L'administration aurait été en droit (...) d'expulser les organisateurs de cette activité. Il était évidemment inapproprié de le faire alors que la population universitaire était sous tension. L'administration a jugé plus opportun d'attendre que l'année académique soit terminée pour appliquer ce règlement.

("Document d'information" du 6 juillet 1979)

La décision fut prise par le Recteur adjoint avec "l'accord de son Conseil d'administration" et ne fut pas communiquée immédiatement aux étudiants concernés, dont certains avaient d'ailleurs obtenu un diplôme à la fin de cette année. À un étudiant qui ne fut informé qu'au mois d'octobre suivant, le Recteur adjoint précisait :

Il s'agit d'une décision de "non-réadmissibilité". Rien n'oblige à informer d'une telle décision, tant que la personne concernée ne demande pas d'admission. C'est pourquoi la décision ne vous a pas été encore communiquée.

(extrait, lettre du 16 octobre 1979)

(extrait, lettre du 16 octobre 1979)

Au même moment, deux autres étudiants furent déclarés "non-réadmissibles", les responsables du journal étudiant, pour avoir "laissé préparer, imprimer et distribuer, en page 8 du numéro du 9 avril 1979, des attaques contre des employés de l'Université dans leur vie privée par des calomnies absolument révoltantes." ("Document d'information" du 6 juillet 1979).

Cette page 8 attaquait en effet, certaines personnes à l'aide d'un humour noir (style "Hara-Kiri") et donna lieu à des poursuites civiles qui aboutirent à des condamnations ou des règlements hors-cour. Mais l'administration décida de sévir de son côté, en s'appuyant sur un règlement qui lui réserve le droit de ne pas admettre (...) tout étudiant (...) dont la conduite est jugée préjudiciable à l'Université." (Règlement général n° 1).

Certains de ces sept étudiants furent ensuite réadmis, dans des circonstances qui sont restées floues, les témoignages des divers témoins étant peu concluants sur ce point et le Vice-recteur exécutif n'ayant pas accepté de répondre à nos questions à ce sujet.

Les lycéens sont plus précis quant à la crise de la rentrée. Ils ont été informés par les médias des actions. Le 4 avril, les étudiants veulent envoyer une délégation au Conseil des gouverneurs qui doit régler les frais de scolarité. La journée est rombalée, les étudiants se rassemblent devant le centre-ville tandis que les étudiants se présentent à l'édifice Tailleur (l'édifice de l'administration sur le boulevard de la République). Ils ont un contact, ceux-ci bloquent un colloque en cours, les étudiants se rassemblent devant quelques gouverneurs qu'après la rentrée. Ceux-ci les informent que la hausse des frais a été reportée à une autre année, les étudiants ont des environnements de 15%.

Le soir même, les étudiants se rassemblent devant l'édifice Tailleur pour obliger les gouverneurs à se prononcer immédiatement sur le gel des frais, et à ne pas attendre la rentrée. Les étudiants ont l'habitude d'occuper complètement l'édifice, leur organisation est d'occupation jusqu'à 13 avril, lorsque la police l'installe aux petites heures du matin, le jour de Pâques. Cette occupation est importante, les étudiants sont importants dans les médias et de négociations sporadiques. L'administration qui cherche par divers moyens, à faire passer les locaux. Par ailleurs, aucun dégit ne se signale.

Le lendemain, le 14 avril, une note de service du Recteur établit des mesures temporaires restreignant l'accès de l'édifice Taillon, fermant le Kacho (le club étudiant) et la Coop étudiante, et interdisant tout "évènement social" sur le campus. Ces mesures seront jugées excessives par plusieurs assemblées de professeurs et le Conseil de la Faculté des sciences sociales en particulier, qui "exprime aussi ses craintes face à des représailles concernant les étudiants impliqués dans l'occupation." (extrait du procès-verbal de la réunion du 26 avril 1982 du Conseil de la

Faculté des sciences sociales). Ces craintes devaient s'avérer justifiées puisque l'administration décidait de recourir à nouveau à des décisions de "non-readmissibilité" qu'elle prononçait à la fin du mois de mai contre quinze (15) étudiants. Le motif semble être identique dans tous les cas: "avoir participé activement à l'occupation de l'édifice Taillon".

Cette fois, les étudiants furent informés de la décision par lettre dès le 31 mai. Parmi les quinze se trouvant presque tous les responsables de la FEUM (comme en 1979), ils tentèrent alors de faire appel devant le "Comité disciplinaire conjoint" prévu pour juger "toute cause d'infractions commises par les étudiants" et étudier "les cas de suspension et d'expulsion", mais le Comité exécutif des gouverneurs s'y opposa, préférant soumettre le dossier au "Comité supérieur des admissions" puisqu'il s'agissait de cas de "non-readmissibilité".

Dans une communication envoyée à notre Comité, le Vice-recteur exécutif ajoute une explication plutôt différente:

La raison pour laquelle le cas des étudiants non-réadmis a été discuté devant le Comité supérieur des admissions plutôt que devant le Comité disciplinaire conjoint, c'est que le Comité disciplinaire n'a jamais fonctionné, les étudiants refusant de participer.

(extrait, lettre du 22 juin 1984)

La plupart des membres du Comité supérieur des admissions, en majorité formé d'administrateurs, durent alors être remplacés, ayant été plus ou moins impliqués dans la décision initiale de "non-readmissibilité", y compris le président du Comité (normalement le secrétaire général). Le Recteur adjoint remplaça donc les membres en conflit d'intérêt conformément au règlement.

Le président ad hoc, pour entendre ces appels, décida alors de suivre un processus quasi-judiciaire dans chaque cas, précisant ainsi les pouvoirs du Comité:

Le Comité ne redécide pas, il ne juge pas. L'opportunité d'une décision. Il juge de la légalité de la décision et de son bien-fondé, compte tenu des motifs invoqués par celui qui exerce le pouvoir. (...) En gros, le Comité doit s'assurer qu'aucune injustice n'est présente, sans se substituer à l'autorité originale. L'apparait-il des premiers abus de pouvoir en établissant la mauvaïse foi, la malice, l'arbitraire, la discrimination, les fins illégitimes ou une autre considération non-pertinente pour écarter une décision discrétionnaire l'affectant (extraordinaire d'une note de service du président aux membres du Comité supérieur des admissions, le 21 juillet, 1982).

Les audiences du Comité durèrent cinq (5) jours, suivant cette procédure quasi-judiciaire. Les étudiants comparurent seuls ou avec l'aide de professeurs (dans 2 cas) ou d'avocats (dans 7 cas). Un avocat représentait l'administration. La preuve de la participation à l'occupation de l'édifice Taillon fut généralement apportée par le directeur du service de sécurité, à partir d'un dossier constitué sur chaque étudiant et à l'aide de photos prises pendant l'occupation ou de témoignages de gardes de sécurité.

Le Comité supérieur des admissions dépose son rapport le 30 juillet. À l'égard de deux étudiants, il considéra que la preuve de leur participation à l'occupation n'avait pas pu être faite par l'administration. Ils furent donc déclarés non-réadmissibles sans conditions. Par ailleurs, il maintint la sanction de non-réadmissibilité à l'égard de sept (7) étudiants, mais six (6) furent réadmis de façon conditionnelle, les conditions applicables à chaque cas pouvant varier.

La décision du Comité était acheminée sous cette forme:

Le Comité est d'avis que (...) est réadmissible
pourvu qu'il s'engage à respecter les conditions ci-
après:

LE FRONT

Les hommes violents

Le centre "Option Counseling pour hommes" offre une alternative intéressante

Benoît Lantier

Quelques jours après mon arrivée à l'Université de Moncton, un confrère étudiant me lance, plein de sarcasme: "Une femme c'est comme un citron, plus tu la bats, plus elle est tendre". Cette citation bien qu'apparemment anodine révèle pourtant un problème de société très profond. À la suite de ces propos singuliers, je décide de m'informer de cette situation auprès du responsable du centre "Option Counseling pour hommes" de Moncton.

D'après Marcel Goguen, thérapeute, il est difficile d'avoir des statistiques exactes. "Néanmoins, on estime qu'une femme sur dix est battue au Canada. Cette situation déplorable, on la retrouve dans toutes les couches de la société et les cas rapportés s'accroissent".

Ainsi, selon les données d'un rapport rendu public en 1978, par le Conseil du statut de la femme (l'Institut Pour les Québécoises égales et indépendantes), une étude sur l'homme au Canada révèle que 60% des victimes de sexe féminin avaient un lien familial avec le prévenu. De plus, toujours selon le rapport, la cruauté physique était l'un des facteurs invoqués dans 30% des requêtes en divorce en 1978 au Québec.

Certes voilà un problème social nécessitant une intervention de la part des travailleurs(euses) sociaux(euses). D'ailleurs, c'est ainsi que l'idée de mettre sur pied un service de "counseling" afin de venir en aide aux hommes ayant eu violence envers leur femme, s'est concrétisée en 1982, sous l'initiative du personnel de la maison d'accueil "Carrefour femmes". Depuis quelques années, le personnel de "Carrefour pour femmes" avait constaté que 60% des femmes retournant chez leur mari et que de la sorte, le cycle de violence se poursuivait. Alors, afin de trouver une solution à ce problème, les responsables de cette maison d'accueil en sont venues à la conclusion qu'il fallait aussi offrir un service de traitement pour les hommes batteurs, puisqu'à la base, c'est l'homme qui commet les actes de violence envers sa conjointe", nous raconte Marcel Goguen.

Ainsi, en 1983, des femmes de la région ont formé un comité afin d'étudier la possibilité d'offrir un tel service à Moncton. Puis après plusieurs démarches, en 1983, le comité a reçu une subvention du gouvernement fédéral pour une période de six mois. Un projet de recherche fut mis sur pied afin de déterminer si un tel service était vraiment nécessaire. Cette étude a été satisfaisante et le centre "Option counseling pour hommes" ouvrit ses portes officiellement en juillet 1983.

"Durant les deux premières années, ce service fut rendu possible grâce au ministère d'Emploi et Immigration dans le cadre de Projet Canada au Travail". Il nous fallait donc à chaque année, formuler une demande d'extension au ministère, afin de pouvoir offrir ce service à la population", nous explique Marcel. Actuellement, le centre fonctionne grâce à une subvention du ministère des services sociaux de Moncton. Il est affilié au Service de Counselling et d'enrichissement Familial, une agence à but non-lucratif offrant un service de "counseling" général. Outre Marcel, qui agit à titre de thérapeute, on retrouve deux autres personnes, l'une agissant à titre de coordonnatrice et l'autre comme secrétaire à temps partiel.

Les comportements agressifs, dont se rendent coupables les hommes, seraient-ils attribuables à la situation économique actuelle? "Voilà une question trop simple, pour être valable. Ainsi, on pourrait avancer que la fréquence des actes de violence diminue lorsque l'économie est en santé, ce qui est inexact".

Marcel Goguen pense que plusieurs facteurs peuvent expliquer ce comportement violent de la part de l'homme, dont l'un imputable à des circonstances historiques.

Ainsi, la conception que la femme était propriété de son mari, au même titre qu'un enfant, était une coutume très répandue au siècle dernier.

"Jusqu'en 1870, il était permis au Canada, de battre sa femme. Ainsi, à cette époque, il y avait une règle nommée "Rule of Thumb". Cette règle autorisait l'homme à corriger son épouse avec un bâton, à condition que l'arme punitive ne dépasse pas la grosseur de son pouce. Évidemment, si l'homme était coustaud, la taille du bâton devenait proportionnelle à l'apaisement de son pouce et ce cas, les coups portés à la femme pouvaient être assez dommageables".

Heureusement, et avec raison, depuis le début du siècle, les lois de ce genre ont été abolies au Canada. De nos jours, le code criminel interdit tout acte de violence quel qu'il soit envers un individu.

"La violence au niveau psychologique est celle qui est la plus difficile à déterminer, nous avoue Marcel. Les médias, lance-t-il, ont un impact plus ou moins considérable sur les attitudes des individus". Les actes de violence qui sont perpétrés et valorisés par la télévision exercent une influence néfaste sur les gens. Les médias devraient plutôt agir comme agent d'information, afin de sensibiliser la communauté sur le phénomène des hommes qui battent leur femme."

"La société, avec ses valeurs dominantes, a créé des hommes robots qui doivent faire abstraction de tout sentiment", nous confie Mme Alice Breaux, professeur à la Faculté de service social de l'Université de Moncton. "La société nous conditionne à être violent et elle tolère cette violence. Ce sont les hommes, par leur apprentissage, qui sont voués à devenir violents". Ainsi, la conception que la femme était propriété de son mari, au même titre qu'un enfant, était une coutume très répandue au siècle dernier.

Selon Mme Breaux, ces valeurs sont véhiculées durant l'enfance par le biais de jeux agressifs, voire violents. Elle est d'avis qu'on devrait concevoir un système d'éducation plus large afin de conscientiser les gens que la violence sous toutes ses formes est un acte de violence qui est une infraction selon les lois en vigueur au pays."

Mme Breaux estime que ce sera l'une des responsabilités des étudiants en service social, qui d'essayer d'apporter une amélioration concrète face à ce problème social.

Marcel Goguen est d'accord avec la grande majorité des chercheurs qui soutiennent que ce comportement est appris dès la tendre enfance. "Ainsi, 60% des hommes batteurs ont été des victimes d'abus de violence en enfance ou alors ont été témoins d'actes de violence entre leurs parents. De la sorte, eux aussi, lorsqu'ils fonderont un foyer, seront susceptibles d'adopter le

même comportement." Un autre élément pris en considération par M. Goguen est l'usage des boissons alcooliques. Ainsi, plusieurs chercheurs émettent l'hypothèse, que certains maris consomment de l'alcool afin de justifier subéquemment, leur brutalité, en plaçant qu'ils n'étaient pas dans un état normal. "L'alcool agit comme agent facilitateur et ne peut être considéré comme une raison valable."

Selon des statistiques que Marcel nous a transmises, il apparaît que pour la période 1978 à septembre 1983 à décembre 1984, cinquante hommes ont suivi un traitement thérapeutique au centre de "Counseling". La moyenne d'âge varie de 20 à 70 ans. Cependant, le plus haut pourcentage de patients, Ainsi, 50% des patients ont entre 20 et 30 ans, tandis que 30% font partie de la catégorie des 31 à 40 ans.

Dans ce groupe, où 66% sont anglophones et 44% francophones, on remarque que 28% de patients ont un seul enfant, alors que 44% ont deux de plus. De plus, sur l'ensemble du groupe, 30 patients sont mariés, 19 sont en situation de cohabitation, et un seul est célibataire.

Toujours, selon les mêmes données, il s'avère que les occupations de ce groupe sont très variées. Entre autres, on distingue des chômeurs, des chauffeurs de taxis, des pêcheurs en passant par des professeurs et des médecins.

"Certains de ces gens ont appris l'existence de ce centre par l'entremise de la maison d'accueil "Carrefour pour femmes". Ces deux services sont étroitement liés et il arrive souvent que des femmes prennent contact avec leur mari afin de leur conseiller de se rendre au centre."

L'objectif ultime, nous avoue Marcel, auquel veulent arriver tous ces hommes c'est de ne plus retrouver une femme (ou conjointe) et d'améliorer leurs relations. Présentement au Nouveau-Brunswick, —excepté Moncton—, seule la ville de Saint-Jean possède un centre de "Counseling pour hommes". Il y a beaucoup à faire afin de sensibiliser les gens et les gouvernements à la nécessité d'un tel service. "À l'heure où les provinces maritimes, outre le Nouveau-Brunswick, seule l'Île-du-Prince-Édouard dispose d'un service de "Counseling" pour homme violent envers leur partenaire. Fait intéressant, il n'y a qu'un seul organisme de ce genre au Québec (tellet à Montréal) comparativement à six en Ontario.

Certes, le phénomène des hommes qui battent leur femme est un problème social où les solutions faciles sont inexistantes. Toutefois, si on espère enlever une amélioration et diminuer les actes de violence commise à l'endroit des femmes, il serait peut-être souhaitable de revoir la façon d'apprendre notre tranche de "steak".

Hertz

Location d'autos

Locations de camions

VOUS DÉMÉNAGEZ?

SPECIAL U de M

RABAIS POUR ÉTUDIANTS

Truck Rentals

• MONCTON •

855-6500

SEULEMENT CHASSIS HOLLIS LINCOLN MERCURY 465 MAIN

RÉSOLUTION

C) Rôle des campus

Après incorporation dans la Charte, le rôle des campus pour être modifié devra recueillir un vote des deux tiers (2/3) des membres présents et au Sénat académique et au Conseil des gouverneurs.

1) Moncton

À l'exception du programme de baccalauréat en sciences forestières et du B.A. libre et des trois (1e, 2e et 4e) années du programme de baccalauréat en gestion des pêches, le campus de Moncton offre en exclusivité les programmes complets de baccalauréat et de maîtrise et éventuellement ceux de doctorat après approbation du Conseil des gouverneurs et du Sénat académique.

2) Edmundston

Sujet à l'approbation du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs dans chaque cas, le campus d'Edmundston est habilité à offrir les deux premières années des programmes de l'Université ainsi que les cinq années d'un programme de foresterie et le B.A. libre dont les paramètres seront fixés par le Sénat.

3) Shipapan

Sujet à l'approbation du Conseil des gouverneurs

et du Sénat académique dans chaque cas, le campus de Shipapan est habilité à offrir les deux premières années des programmes de l'Université ainsi que trois années du programme en gestion des pêches.

D) Sénat académique

b) le vice-recteur de chacun des trois campus avec voix consultative; (au lieu de recteur adjoint)

g) douze membres élus par le corps enseignant du campus de Moncton; (au lieu de sept membres)

E) Budget

Chacun des campus aura son budget propre et la répartition des octrois gouvernementaux entre les trois campus continuera de se faire selon la formule utilisée par le gouvernement provincial à l'endroit des universités du Nouveau-Brunswick.

F) Charte

La Caisse des gouverneurs mandatée par résolution, le recteur de l'Université à entreprendre immédiatement les démarches nécessaires pour modifier la Charte de l'Université et la rendre conforme à ces projets. Les modifications proposées à la Charte, doivent se limiter aux articles qui précèdent.

Le 31 mars dernier s'est tenue le Bème concours d'art oratoire du Centre universitaire de Moncton à la galerie d'art de l'Université. Sept personnes ont participé à ce concours annuel. Jacques Robitaille a remporté les honneurs du concours. Pierre Marcel Desjardins s'est classé bon deuxième, suivi de Chantal Rousseau qui s'est mérité la troisième place.

deux autres finalistes, Jean-Pierre Maréchal, étudiant en droit, et Jean-François Gauthier, étudiant en lettres. Les autres participants ont été: Jean-François Gauthier, étudiant en lettres, et Jean-François Gauthier, étudiant en lettres.

éditions d'acadie

C.P. 885, Moncton, N.-B. E1C 8N8
Tel.: 506-854-3490

LIBRAIRIE

Un cortège d'anguilles



UN CORTÈGE D'ANGUILLES

Louis Haché, 223 pages, 9,95\$

Du même auteur: ADEU, PIT CHIPPAGAN

TOUBES, JÉRUSALEM

DISPONIBLE MAINTENANT:

LIBRAIRIES ACADIENNES

Moncton

LIBRAIRIE PASSAGE

Moncton

LIBERTÉ D'EXPRESSION

1. Toute nouvelle infraction à un règlement disciplinaire de l'Université ou manquement à la condition d'admission ci-après se rendra passible d'expulsion immédiate.
2. Interdiction formelle de participer ou d'assister à toute manifestation de protestation légale ou illégale sur le campus de l'Université.
3. Interdiction d'occuper un poste de représentant de la population étudiante à quelque niveau que ce soit.
4. Interdiction d'occuper un poste d'administrateur élu ou nommé au niveau de l'Université ou d'un autre organisme étud.

Les deux premières conditions semblent avoir été imposées à tous les réadmis en cause, les deux dernières à certains d'entre eux seulement. Elles durent être effectivement respectées par les étudiants, le directeur du service de sécurité ou d'autres membres de la communauté se chargeant de les leur rappeler. C'est ainsi qu'une personne réadmise se fit menacer de dénonciation lorsqu'elle exprima une opinion divergente au sein de la FEUM, alors même qu'elle n'était soumise qu'aux deux premières conditions. Dans d'autres circonstances, un étudiant fut invité à ne pas assister à un cours auquel il était inscrit, ou à l'insister, à la faire sans poser de question, parce qu'un sous-ministre y avait conféré. Le professeur invoqua alors l'interdiction de « manifester » de quelque manière, y compris par des questions présumées agressives.

La FEUM décida de contester devant les tribunaux tant les procédures suivies dans cette affaire, que la légalité des conditions imposées. La décision fut rendue par le juge Meldrum, de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick, le 22 décembre 1982. L'ABPUM refuse d'intervenir dans ces procédures malgré l'instance de la FEUM.

La demande principale de la FEUM était d'annuler la décision du Comité supérieur des admissions et de son soutien le dossier au Comité disciplinaire conjoint. Sur ce point, le juge analysa les règles d'attribution de compétence des deux Comités. Selon lui, le Comité

supérieur des admissions est compétent à entendre toute question de « réadmission », même en cours de programme. Par ailleurs, il note que le Comité disciplinaire conjoint « relève du comité exécutif qui lui donne son mandat et à qui il fait rapport » (article 82). Le comité exécutif ayant refusé de lui donner un mandat sur ce problème, le Comité disciplinaire ne peut être saisi. Il a lui aussi une compétence potentielle, mais qui doit être mise en œuvre par le comité exécutif. Le choix du Comité supérieur des admissions apparaît donc légalement justifiable au juge, qui l'estime même « raisonnable et basé sur le bon sens » (p. 13 du jugement).

Une demande subséquente de la FEUM était de se prononcer sur la légalité des conditions imposées à certains réadmis, particulièrement en regard de la Charte des droits. Le juge rejette toute contestation sur ce point, considérant ces conditions comme « une probation » et non comme « une punition ». Quant à l'atteinte à la liberté d'expression, elle ne lui semble pas dépasser les limites acceptables. (C'est du moins ce que nous avons cru comprendre des remarques très courtoises qui terminèrent le jugement.) La FEUM fut donc déboutée et il n'y eut pas d'appel de cette décision.

Par contre, une campagne publique de protestation se développa, sous l'impulsion de la FEUM et de l'ABPUM. En particulier, campagne qui fut marquée par des interventions politiques de députés, du Chef de l'opposition, d'un sénateur, et même d'un important ministre du gouvernement du Nouveau-Brunswick à l'automne 1983. La demande d'intervention de l'ACPU s'inscrit aussi dans ce contexte. Le 10 décembre 1983, le Conseil des gouverneurs demandait au Recteur de réexaminer la question et celui-ci, à la fin du mois de janvier, annonça qu'il avait décidé de la « non-réadmissibilité » permanente de 1982 était réduite à deux ans, donc que les étudiants pouvaient se réinscrire à partir du 1er mai 1984 sans conditions, et que par ailleurs, les conditions imposées aux autres étaient levées immédiatement. Cette décision, obtenue avec l'accord par téléphone des membres du Conseil, fut prise par le Recteur et le Comité exécutif sans que d'autres instances officielles, comme le Comité supérieur des admissions, fussent officiellement consultées.

SPAGHETTI HOUSE

PIZZA

PIZZA

Et même plus le lundi soir,
Spaghetti à volonté!

855-5000

726 MOUNTAIN RD.
MONCTON NB.

Restaurant licencié, Bar Salon.

SÉANCE D'INFORMATION



Si vous désirez connaître les avantages offerts par une
Carrière dans les Services correctionnels,

ne manquez pas d'assister aux
séances d'information qui
auront lieu

LE VENDREDI, 26 AVRIL 1985
à 09h00
ÉDIFICE TAILLON
UNIVERSITÉ DE MONCTON
AU SALON BLEU

Afin d'en apprendre davantage au sujet:

- d'un cheminement de carrière et d'un plan de promotion clairement définis
- des changements survenus au cours des années 80 dans le domaine des services correctionnels
- de la carrière d'agent sociaux offerts à nos employés
- des chances d'avancement dont vous pourriez profiter

Cette séance d'information professionnelle s'adresse particulièrement aux étudiants et aux étudiantes des sciences sociales. Si vous êtes intéressés par une carrière qui mettra en relief vos aptitudes pour les relations interpersonnelles et votre habilité à communiquer avec les gens, nous vous invitons à assister à notre séance d'information qui vous renseignera sur les possibilités d'une carrière professionnelle au Service correctionnel du Canada. Nous vous offrons des possibilités de progresser dans votre carrière, une gamme complète d'avantages sociaux et un excellent salaire initial. Si vous ne pouvez assister à cette séance d'information, vous pouvez faire parvenir une demande d'emploi et/ou votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

Agent de recrutement Direction générale du personnel
Service correctionnel Canada 1222, rue Main
Moncton, Nouveau-Brunswick E1C 1H6

OPEN HOUSE

to find out about

Careers in Corrections

Be A Professional With Us

Come speak with the career
counsellors of the Correctional
Service of Canada

FRIDAY, APRIL 26, 1985
at 09:00 a.m.

TAILLON BUILDING
UNIVERSITÉ DE MONCTON
IN THE BLUE ROOM

To find out about:

- a well-defined path of career growth and promotion
- the changed environment of Corrections in the 1980s
- the Professionalism of the Correctional Service Officer
- excellent compensation and employee benefit package
- realistic advancement opportunities

This open house should be of interest to students in the Social Sciences. If you are interested in a career which emphasizes interpersonal skills and your ability to relate effectively with others, we invite you to attend our Open House to learn more about a professional career with the Correctional Service of Canada. We offer career progression, a comprehensive benefits package, and an excellent starting salary. If you are unable to attend, forward your application form and/or résumé to:

Recruiting Officer Personnel Branch
The Correctional Service of Canada 1222 Main Street
Moncton, New Brunswick E1C 1H6



Final de la LI²FUM Un calibre de jeu inapproprié

Dommage. Réellement dommage! Que s'est-il donc passé? Pourquoi ce déclin inattendu s'est-il produit? Tant de questions qui demeurent toujours sans réponse, ou du moins en partie sans réponse. Pourquoi?

Cette grande finale de la LIFUM a pourtant bien débuté. C'est sur des rythmes endiablés, interprétés par Jacques Gautreau, que la foule a attendu la spectaculaire entrée sur scène des deux formations, soient les Bleus et les Verts.

Le tout a débuté par une période de réchauffement à cachet tout à fait spécial. À tour de rôle, les deux équipes nous ont démontré qu'il pouvait être amusant et entraînant de faire du réchauffement tout en improvisant. Cette grande finale, qui a débuté comme tous les autres matches s'est terminée dans une atmosphère quelque peu désastreuse. La foule, constituée de plus de 500 personnes, a grandement apprécié la première période qui a été riche en improvisations de tout genre.

Pour ce qui est de la seconde, l'ensemble a été un peu chancelant, mais rien ne laissait présager ce qui allait arriver durant la troisième qui fut à une exception près, un désastre qui n'avait pas sa place. Tout ce qui a retenu mon attention, hormis la superbe performance de Charles Brochu, ce fut les pluies de claques de la

part du public lors d'improvisations minables, dont une en particulier a dû être annulée par respect pour ce public très déçu. D'autres aussi durent être interrompues pour permettre aux arbitres d'effectuer un nettoyage de la scène encombrées par un montage de claques.

En somme, j'ai été très déçu de cette grande finale qui promettait tant. Il est vrai que le public avait beaucoup d'attentes concernant ce match, mais n'est-on pas en droit de s'attendre à de bonnes performances quand il s'agit d'une finale?

J'ai été déçu de la part des joueurs mais aussi de la part public. En aucune circonstance, ce dernier n'a été indulgent envers les joueurs. Si par malheur, une improvisation faisait défaut, une rafale de claques s'abattait sur la scène. Près de la moitié de ceux qui lançaient des claques ne savait aucunement ce que signifiait leur geste. C'était simplement pour faire comme les autres. Une folie de groupe un peu trop courante.

Le comble du Non-respect est survenu lors de l'improvisation "Morkentaler" où quelques personnes de la salle se sont amusées à lancer des pièces de monnaie à Linda Leblond qui improvisait une danseuse de bar. C'était de l'improvisation et non une

soutiennent. Comme danseuses et musiciens s'inspiraient naturellement

Par la magie de la danse et de la musique réunies, un spectacle prend vie et les spectateurs et spectatrices en sont les témoins privilégiés comblés.

Une création à ne pas manquer à Moncton les 25, 26 et 27 avril à 20h30 et le 28 avril à 14h à l'auditorium de la Faculté d'Éducation de l'Université de Moncton.

Les billets sont en vente aux cantines étudiantes et aux Librairies Acadiennes. Photo (Paul Gautreau, danseur)

tout en les aidant à
s'épanouir.

"À force de travailler avec les gens, on reste jeune. Je les vois évoluer dans leur maturité et il n'y a rien de plus fascinant au monde", affirme-t-il avec un regard étincelant de bonheur.

Son esprit de famille et son sens de l'humour innés font de lui un directeur recherché et surtout aimé de tous ses choristes.

vrai danseuse cher(e)s admirateurs(trices). Les claqueurs sont là pour montrer quand vous êtes insatisfaits, quand c'est le contraire, on vote au lieu de lancer n'importe quoi. Si tout le monde faisait comme vous, où pourrait-on improviser, car votre petite intervention a complètement déconcentré tout le monde. Ça ne doit pas être amusant de vous regarder agir à une pièce de théâtre ou dans un bar!

Tout comme fait, si cette soirée en a déçu plusieurs, le blâme revient à tout le monde. Les joueurs, pour la plupart, n'étaient pas dans l'ambiance. La cause: le trac ou la fatigue. Le lieu, qui était nouveau a peut-être débousculé plusieurs joueurs. La foule immense, qui lors des votes, créait un spectacle hallucinant par la multitude de cartons Verts et Bleus brandis de toutes parts, en a peut-être intimidé d'autres. Cette foule était aussi un peu trop sévère par moment.

Le blâme revient à tout le monde, ou plutôt, il n'y a personne à blâmer. Il est normal d'avoir le trac, d'être fatigué, et d'être sévère lors d'une grande finale.

Par contre, d'autres joueurs comme Charles Brochu, ont admirablement joué lors de cette partie. Peut-être que le trac lui est bénéfique. Qui sait?

Quoi qu'il en soit, le public est ressorti de ce match déridé et détendu d'avoir assisté à cette grande finale.

Ce qui est important à se rappeler, c'est que bon nombre de matches de la saison régulière ont été de calibre supérieur à cette finale, donc la foule ne devrait aucunement se baser sur cette partie pour déterminer si elle aime ou non l'improvisation.

Ce match se termina par le compte de 8-4 pour l'équipe des Verts. Les trois étoiles de ce match ont été: Heider Duarte des Bleus, 3e étoile, Patrice Tremblay des Verts, 2e étoile, et Charles Brochu des Verts, 1ère étoile.

Ensuite, M. Gilles Nadeau, Directeur des Services aux Étudiants; M. Louis Doucet, Responsable des Loisirs Socio-culturels ainsi que M. Danny Côté, Président de la LIFUM sont venus remettre aux joueurs méritants les 10 trophées ci-dessous:

- La recrue de l'année: Patrice Tremblay
- Meilleure collaboratrice: Ginette Paquet
- Meilleur esprit d'improvisation: Jean-Yves Depeyre
- Meilleur compteur: Patrice Tremblay
- Meilleur joueur de soutien: Charles Brochu
- Le joueur le plus utile: Denis Chamberland
- Meilleur esprit d'équipe: Jacques Robitaille
- Meilleure joueuse dramatique: Lucie Morneau
- Le joueur le plus versatile: Ghislain Taschereau
- Meilleur capitaine: Denis Chamberland

Avec tout ce qui s'est passé cette année, je suis assuré que la prochaine session d'automne de la LIFUM prendra un essor encore plus considérable, les fondements étant alors en place, on pourra s'attarder d'avantage aux améliorations concernant les équipes, etc.

Je félicite tous les organisateurs(trices), bénévoles, joueurs(euses), tous ceux et celles qui de près ou de loin, ont permis par de nombreux apports de faire de la LiFUM ce qu'elle est aujourd'hui. Félicitations à tous et il m'a fait plaisir d'écrire, chaque semaine pour vous, non pas pour critiquer négativement tout ce que je voyais, mais pour essayer de vous faire voir l'autre revers de la médaille afin qu'ensemble, nous puissions faire avancer la LiFUM d'un pas de plus vers l'avenir.

Pierre-Bertin Martel

Préfixe: une invitation à rêver

Seu en scène, un danseur réfléchit. Son imagination lui propose toutes sortes d'images. La musique l'inspire. Un spectacle prend forme dans sa tête. Pourra-t-il transformer ces images ? En faire un vrai spectacle avec des artistes, des musiciens, des costumes, des couleurs ? Peut-être. Certainement ! Avec beaucoup de travail, beaucoup de patience, beaucoup de courage, un spectacle s'organise, prend vie. Les danseuses apparaissent et s'animent, exécutent plusieurs pas, les musiciens les accompagnent, quelque fois les précèdent, puis les suivent, toujours ils les

La chorale de l'UdeM en tournée

La Chorale de l'Université de Moncton donnera une série de représentations dans diverses localités de la Louisiane, du 27 avril au 4 mai.

L'ensemble, composé de 65 personnes venant de la communauté universitaire et de la région de Moncton, interprétera des sélections des grandes époques de la musique (Renaissance, Baroque, etc), tout en exploitant le répertoire folklorique d'Acadie et

La Chorale de l'U de Moncton remonte à 1946, date à laquelle le père Léandre Breault, c.s.c., mettait sur pied un chœur de collégiens qui allait révéler au monde entier l'immense talent des Acadiens pour le chant. Depuis 1955, l'ensemble évolue sous la direction de Neil Michaud, professeur de musique au Centre universitaire de Moncton.

Depuis, la chorale a remporté trois prix Lincoln, décernés à la meilleure

chorale amateur au pays, en plus de se classer au 3^e rang en chant folklorique au Festival du pays de Galles où 21 chorales avaient été déléguées par 14 pays différents.

Au début des années 60, la chorale prit le nom de l'Université de Moncton. Depuis l'ensemble a réalisé de nombreuses tournées, notamment en Europe, aux États-Unis et dans la plupart des provinces canadiennes.

Pendant une trentaine d'années, Neil Michaud s'est occupé de tous les aspects de la chorale. Mais, depuis trois ans, le Conseil de la chorale, constitué de membres de l'ensemble, aide énormément au niveau de l'organisation des tournées et des spectacles.

C'est un gros coup de main que M. Michaud apprécie à sa juste valeur. "Maintenant, je m'occupe seulement de la musique. Avant, je faisais tout, mais

c'était trop de travail pour une personne", affirme-t-il. "Les gens qui forment le conseil sont très débrouillards et sont une partie essentielle de la chorale".

Neil Michaud enseigne la musique au CUM depuis 1964. Le neuvième d'une famille de dix enfants, il a étudié à la Eastman School of Music, de l'Université Rochester, à New York, ainsi qu'au Columbia Teacher's College où il a obtenu sa maîtrise es arts en juin 1964. Il a également suivi des cours en direction de chorales avec M. Peter Wilhousky, à New York, ainsi qu'au camp des Jeunesses musicales, au Mont Orford, au Québec.

D'après M. Michaud, la chorale est avant tout, une école de formation de la personnalité où on apprend à bien se présenter devant le public. C'est un métier qu'il adore parce que ça lui permet de rester en contact avec la jeunesse d'aujourd'hui.

CORN CRIB

ALIMENTS NATURELS  NATURAL FOODS

854.2941 337 MOUNTAIN RD. and CHAMPLAIN MALL 855.5585

Un disquaire qui ose être original

Selon la maxime, la musique adoucit les moeurs. Denis Marquette, propriétaire de "Distribution Radioactive", entend bien contribuer à prouver cette affirmation. "Distribution Radioactive" est une entreprise de distribution se spécialisant dans la vente de disques importés. Située au 197 de la rue Saint-George, au rez-de-chaussée d'un bâtiment, cette boutique se veut différente. Elle offre un choix très varié de styles musicaux, venant de tous les coins du monde.

Benoit Lanteigne

Une entreprise de distribution comme celle-ci comporte certaines exigences, notamment celle de pouvoir compter sur une clientèle suffisante. De plus, comme l'indique Denis, "le fait qu'il y ait à Moncton, les goûts musicaux des gens sont plutôt conservateurs, cela peut occasionner certaines difficultés."

Néanmoins, le propriétaire de ce petit commerce se dit optimiste. Il est d'avis que c'est un service nécessaire qu'il offre aux citoyens de la région. "Le bassin de population que l'on retrouve dans la région assure la viabilité de ce genre de commerce". Denis nous raconte qu'il reçoit des encouragements de plusieurs personnes se disant enthousiasmées par un tel projet.

Mélanie depuis toujours, ce jeune commerçant est un passionné de disques importés. "L'idée de mettre sur pied un commerce comme celui-ci m'intéressait depuis fort longtemps. Ici à Moncton, il n'y a aucun fournisseur spécialisé dans ce domaine. Les personnes désireuses de se procurer des disques importés de toutes sortes, explique Denis, doivent constamment se rendre dans les grands centres comme Toronto et Montréal. "A maintes reprises, j'ai rencontré plusieurs personnes qui formulaient des critiques concernant l'absence d'un disquaire offrant

un produit nouveau et de qualité."

Actuellement, Denis travaille à l'implantation d'un réseau de distribution à travers les Maritimes. "J'ai fait parvenir un catalogue aux différentes radios étudiantes, ainsi qu'aux divers magasins se spécialisant dans la vente de disques importés."

Selon un sondage, Moncton est reconnu comme étant une ville surtout branchée sur la musique diffusée par les radios AM. Toutefois, Denis pense qu'il y a une catégorie de gens aptes à s'intéresser à des styles musicaux différents. Celui-ci considère qu'une boutique de ce genre pourrait s'avérer un moyen efficace, afin de promouvoir les artistes étrangers.

"Ma boutique sera aussi un lieu de rencontre. Ce sera une occasion pour les amateurs de musique de discuter et d'échanger leurs expériences personnelles en tant que mélomanes."

Denis Marquette est originaire du Québec, mais réside dans la région depuis 1969. Il détient un baccalauréat en administration des affaires. Cette formation universitaire me permet d'accomplir tout le travail de comptabilité nécessaire à un commerce." Il a déjà occupé le poste de gérant dans une boîte de nuit. Cependant, c'est sa première expérience à titre de propriétaire d'une entreprise commerciale.

Denis a dû consacrer parfois entre vingt et soixante heures par semaine afin d'aménager la boutique. "Durant plusieurs semaines, j'ai été constamment occupé à travailler dans la boutique. C'est moi-même, avec l'aide de quelques amis, qui a rénove le local au complet."

Le mode de financement auquel il a eu recours est plutôt original. En effet, Denis n'a pas eu besoin d'emprunter de grosses sommes d'argent auprès d'une

banque. C'est à partir d'un héritage familial qu'il a assuré le financement de sa boutique. "Cette situation, est due à un concours de circonstances. Je n'étais pas au courant que je pouvais disposer de cet héritage."

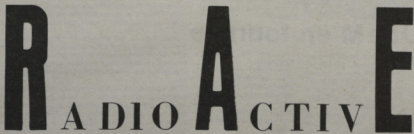
Le propriétaire de "Distribution Radioactive" a investi 3 000 \$ dans l'achat de disques. Denis explique qu'il faut être prudent avec le premier inventaire. "Il s'agit de ne pas stocker une trop grande quantité de disques. Autrement, vous risquez de vous retrouver avec un surplus de marchandise qui ne se vend plus." Grâce à l'héritage, il n'a aucun versement à faire auprès d'un établissement bancaire. Ainsi, tous les profits réalisés seront investis afin d'améliorer son inventaire.

Du côté de la publicité, Denis n'envoie pas d'investir une grosse somme d'argent. "Pour commencer, je vais surtout me fier au système du "bouche à oreille" afin de faire connaître "Distribution Radioactive". A travers les provinces maritimes, notamment à Saint-Jean et à Fredericton, on retrouve quelques entreprises de distribution de disques importés. Cependant, Denis est actuellement le seul à posséder une entreprise de ce genre à Moncton.

Le service que ce jeune commerçant entend offrir sera plutôt axé vers la qualité du produit. "La plupart des grandes chaînes qui font la vente de disques, privilégient le profit au détriment de la qualité." Selon Denis, les employés de ces magasins ne sont pas suffisamment qualifiés. "Ils ne sont pas toujours en mesure de conseiller efficacement les clients à propos d'un style de musique quelconque ou d'un artiste."

Certes, voilà une initiative qui devrait faire bien des heureux parmi les mélomanes de la région. Le succès sourit aux audacieux. Pour Denis Marquette, un disquaire qui se veut différent, ce dicton pourrait être vérifiable.

DISTRIBUTION



-DISQUES IMPORTÉS
-PUNK
-NEW WAVE
-JAZZ
-BLUEGRASS
-HEAVY METAL
ITEMS DE COLLECTION

197
RUE
ST-GEORGES

HEURES D'OUVERTURE :
LUNDI AU SAMEDI
DE 12H À 21H

ETC... ETC..

Nicaragua: un homme pour Orteg

La "stratégie de la tension" imposée par Reagan au gouvernement sandiniste de Nicaragua n'est pas près de finir. Au contraire, elle ne cesse d'accroître, faisant effet d'un véritable goullet d'étranglement pour l'actuel régime de Managua qui, paradoxalement, avait mis fin, en 1979, à la dictature de Somoza, qui a régné durant quarante ans sur le pays.

Les États-Unis semblent

donc, ces derniers temps, vouloir passer à la vitesse supérieure en changeant de cap dans leur détermination à venir pour de bon avec Ortega et sa direction sandiniste, qui ont l'ingénieuse idée de légitimer leur pouvoir par des élections générales "libres", organisées en 1985 contre l'Ortega, à un parti plutôt à tangibles d'une présence et d'un interventionnisme américain accrûs tels que le mirage des ports nicaraguayens, le soutien

millitaire, la construction d'aéroport au Honduras, ainsi, ou les protestations contre l'actocage au port de Corinto, d'un cargo russe "bourré d'armements", paraissent maintenant comme étant des demi-mesures. Le terrain susceptible de contenir des accusations les plus frappantes contre l'Ortega, à un parti plutôt à composantes idéologiques. Considéré dans sa structure actuelle par Washington comme un

État communiste totalitaire, le Nicaragua est devenu trop gênant parce qu'il est supposé pervertir les autres pays voisins d'Amérique Centrale.

Il est fort possible que si les Sandinistes ont multiplié ces temps-ci, des gestes d'apaisement à l'égard des États-Unis, en attendant d'ici mai prochain du renvoi total des conseillers militaires cubains et l'annonce de

suspendre indéfiniment tout nouvel accord armementaire, ils l'ont uniquement fait dans la perspective de jeter un peu d'eau sur le feu managuan du Major Blanco est l'autre.

Mais qu'elles sont les limites du pouvoir sandiniste? S'agit-il d'accepter un "paix imposée par force"? Ou mépriser les menaces américaines en faisant la tête dure?

Un vrai dilemme se pose

Imed Bouhaha

Colloque sur la paix

Le compte à rebours est commencé en vue du Colloque sur la paix, qui aura lieu du 8 au 10 mai prochain au Centre universitaire de Moncton.

En effet, à un mois environ de l'ouverture du colloque, une pléiade de conférenciers et de spécialistes de réputation mondiale ont confirmé leur intention d'être au rendez-vous.

Dans la liste d'une vingtaine de personnes ressources qui participent au colloque, on retrouve les noms de Carlos Bazan, originaire d'Argentine, docteur en philosophie et professeur à l'Université d'Ottawa, spécialiste des problèmes

de développement international; Bernard Benson, un savant anglais de réputation internationale, auteur du "Livre de la paix"; Pierre Danereux, de l'Université de Québec à Montréal, une autorité de renommée mondiale dans le domaine de l'écologie et de l'environnement; Niah Jamgotch, de l'Université de North Carolina, spécialiste des relations USA-USSR; Miguel Candido Padin, évêque argentin qui mène une campagne pour la liberté de la personne et contre les dépenses militaires dans les pays en voie de développement; Geoffrey Pearson, ancien ambassadeur du Canada à Paris, Moscou, New Delhi et Mexico et conseiller du

gouvernement canadien en matière de désarmement; Francine Pelletier, rédactrice de la revue féministe "La vie en rose", militante dans divers mouvements en faveur de la paix et du désarmement; Joanne Santa Barbara de l'Université McMaster, qui milite au sein de l'organisme des "Médecins pour la paix".

Selon le coordonnateur du colloque, le professeur Fernand Arsenault de la Faculté des arts, le Colloque sur la paix permettra d'avoir les meilleures informations sur le problème des relations entre les super-puissances, la course aux armements, la guerre des étoiles, le poids des dépenses militaires sur les

budgets nationaux, les risques que les armes font peser sur la paix internationale.

Il sera question aussi de la politique désarmementaire de la paix dans les relations sociales et dans notre système d'éducation. Plusieurs conférences suivies d'ateliers permettront de se renseigner et de débattre de toutes ces questions.

Monsieur Arsenault a indiqué que le programme du colloque est maintenant disponible et qu'on peut se le procurer en écrivant à: Colloque sur la paix, Faculté des arts, Centre universitaire de Moncton, N.B., E1A 3E9, téléphone 688-4242.

Organisé par la Faculté des arts, ce colloque réunira une vingtaine de conférences et de personnes ressources provenant de divers pays. Trois thèmes seront abordés: La politique, les armes et la paix; le développement et la paix; l'éducation et la paix.

Le coordonnateur du colloque, M. Fernand Arsenault, a précisé qu'un intérêt certain dans le milieu pacifiste, depuis quelques temps, les inscriptions ne cessent d'envoyer.

Rappelons qu'avant le 15 avril, les frais d'inscription sont de 30\$ par personne et de 50\$ par couple alors qu'après le 15, ils passeront à 40\$ la personne et 70\$ le couple. Les frais pour les étudiants demeureront à 10\$ la personne.

On peut se procurer des formulaires d'inscription en s'adressant à Fernand Arsenault au poste téléphonique 688-4242.

À l'occasion du Colloque sur la Paix, qui se tiendra au Centre universitaire de Moncton, du 8 au 10 mai, les femmes du milieu veulent saisir l'occasion pour faire entendre leur voix sur la paix, la guerre et la violence.

Par conséquent, les 10 et 11 mai, elles organisent deux jours d'activités et de travaux pour élaborer ensemble une vision proprement féministe des problèmes du désarmement et de la paix.

Ces femmes estiment avoir leur mot à dire dans les réunions et on discute de désarmement. Pendant ces deux jours, elles se rencontreront et discuteront de leur commun leur expérience dans le domaine de la paix, leur expertise et leurs idées pour élaborer des manières de promouvoir la paix dans tous les domaines. Elles feront également connaître leur conclusion à la Conférence mondiale sur la paix, qui réunira les femmes de tous les pays, à Halifax, au mois de juin.

La journée du vendredi 8 mai débutera avec un panel qui regroupera Dorothy Rosenberg et "La position féministe sur l'état actuel des négociations et la militarisation" (en anglais); Francine Pelletier et "La relation étroite entre loi, violence et guerre" (en français); Solange Vincent et "Des solutions alternatives pour résoudre des conflits" (en français).

À 10h30, il y aura une conférence de Joanna Santa Barbara qui portera sur "L'école et la paix". Cette conférence sera donnée en anglais. De 14h30 à 16h30, Dorothy Rosenberg dirigera un atelier portant sur les thèmes de la Conférence mondiale de Halifax.

Samedi matin, après une présentation de Solange Vincent, un atelier permettra aux associations de se diviser en petits groupes avec une animatrice pour élaborer des résolutions et des plans d'action.

Il sera possible d'avoir le logement et les repas à très réduits sur le campus, soit environ 18,70\$ pour une chambre simple et 25\$ pour une chambre double. L'inscription sera de 35\$. L'interprétation simultanée sera disponible pour les principales sessions.

Mosaïque des jeunes pour la paix

Mosaïque des jeunes pour la paix, un projet mis sur pied par un groupe d'étudiants et d'étudiantes du Centre universitaire de Moncton, en collaboration avec la Secrétariat de la Faculté des arts et le comité d'organisation, invite la jeunesse à participer au Colloque sur la paix, qui aura lieu au CUM le 8, 9 et 10 mai.

Cette invitation s'adresse aux jeunes des écoles élémentaires et secondaires tre cycle du Nouveau-Brunswick, en leur demandant de faire parvenir des dessins et des lettres sur le thème de la paix. Le matériel recueilli servira à une exposition pendant la fin de semaine du colloque et à un recueil qui sera publié à l'automne.

Les jeunes des écoles secondaires 2e cycle et des centres universitaires des provinces Maritimes, ainsi que des universités du

Québec et de l'Ontario sont également invitées à venir participer à l'initiative de la jeunesse en ce qui concerne la paix.

Les objectifs de Mosaïque des jeunes pour la paix sont inspirés de ceux de l'Année internationale de la jeunesse, soit la participation des jeunes francophones aux activités du Colloque sur la paix, fournir l'occasion aux jeunes de se sensibiliser aux questions portant sur la paix, et encourager les jeunes à exprimer leurs préoccupations en ce qui concerne le développement et susciter chez eux une prise de conscience des engagements précis en sa faveur.

Votre participation au colloque vous donnera également l'occasion de rencontrer des personnalités de marque, d'échanger avec des jeunes de milieux différents, de

participer à une rencontre de travail prévue spécialement à l'intention des jeunes, de participer à un panel, à des conférences et à des ateliers consacrés à l'expression du point de vue de la femme sur la paix.

Mosaïque des jeunes pour la paix pourra couvrir jusqu'à 80 pour cent des frais de participation au colloque (transport, nourriture, inscription).

Cette aide s'applique aux

jeunes des provinces Maritimes seulement. Du logement est prévu dans les familles de Moncton et ne comporte pas de frais.

Pour de plus amples renseignements, adressez-vous à votre comité local d'Activités-Jeunesse, à votre conseil étudiant ou à Mosaïque des jeunes pour la paix, a/s de Maurice Rainville, Faculté des arts, Centre universitaire de Moncton, Moncton et de

Calendrier Solidarité Internationale

(Semaine du 15-22 avril)

Main Broadcasting Corporation Cable 9

— Le jeudi 16 avril à 21h
NOVA "The Mystery of the Yellow Rain"

Le dimanche 21 avril à 1h
NOVA "The Mystery of the Yellow Rain"

Nominations

Le Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton a approuvé les nominations suivantes lors de sa réunion du samedi 13 avril 1985:

— M. Léonard LeBlanc a été nommé pour un second mandat de cinq ans à titre de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche.

— M. Louis Malenfant, ancien doyen de la Faculté des sciences de l'éducation, a été nommé vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires

étudiantes, pour un mandat de cinq ans.

— M. Fernand Arseneault, a été nommé doyen de la Faculté des arts pour un mandat de cinq ans. Il succède à M. Georges François, dont le mandat se termine cette année.

— M. Francis Wall a été nommé pour un deuxième mandat de cinq ans à titre de doyen de la Faculté des sciences et de génie.

Toutes ces nominations entreront en vigueur le 1er juillet 1985.

RAY FRENETTE



ENGAGEZ-VOUS

VENEZ PARTICIPER
AU CONGRÈS À LA DIRECTION
DU PARTI LIBÉRAL
LE 3 & 4 MAI PROCHAIN
À MONCTON

*Souvenez-vous que personne ne peut vous promettre
au présent l'avenir si vous n'êtes pas intéressé*

DEVENEZ ACTIF! PARTICIPEZ!

Travaillons ensemble pour le mieux!

Pour de plus amples renseignements, veuillez composer:

1-800-442-4938

ou

Steven McKinnon 382-9935 ou Charles LeBlanc 854-8976
co-président du comité de la jeunesse



LE MERCREDI
SOIRÉE "FUN"
AU CLUB COSMO

*ADMISSION GRATUITE
POUR TOUS LES ÉTUDIANTS

*HAPPY HOUR JUSQU'À 10h

*JEUX POUR GARS & FILLES
AVEC PRIX JUSQU'À 10h

*LES MEILLEURS VIDÉOS

*LA MEILLEURE MUSIQUE
DE DANSE

VIENS VOIR ÇA!

~ 700 MAIN ~

Revenus et dépenses du Kacho

APARE, INC. (LE KACHO)
Etat des revenus & dépenses pour les périodes
du mois de janvier 84 à décembre 84

Revenu	Décembre	Novembre	Octobre	Septembre	Août	Juillet	Jun	Mai	Avril	Mars	Février	Janvier
1. Ventes au bar	21 248	30 013	34 901	32 463	9 379	5 631	4 771	4 020	29 748	34 143	14 590	14 590
2. Autres revenus	5 681	8 957	9 308	13 593	2 614	2 221	1 463	2 800	5 629	11 444	10 307	10 307
3. Revenu total	26 929	38 970	44 809	46 056	11 993	7 852	6 234	6 823	35 378	45 784	69 937	69 937
4. Coût des ventes	19 417	14 488	16 685	16 865	4 653	2 766	2 290	3 791	10 771	16 929	23 821	23 821
5. Salaires ou personnel	4 887	9 133	9 147	8 006	1 970	1 793	1 630	1 930	9 703	9 944	16 612	16 612
6	15 304	23 621	25 832	24 907	6 623	4 579	3 920	5 721	20 474	26 893	40 433	40 433
7. Bénéfice brut sur revenu	11 625	15 349	18 977	21 155	5 370	3 273	2 314	4 022	7 904	18 891	29 504	29 504
Dépenses:												
8. Salaires—Gérant & comptable	1 405	1 777	1 659	1 520	1 750	2 023	1 885	1 580	1 921	1 944	2 600	2 600
9. Dépenses générales	8 175	13 213	15 168	17 140	5 071	2 362	1 890	3 161	7 919	16 403	16 611	16 611
10	7 560	14 990	16 827	18 660	8 831	4 385	3 775	4 743	9 840	18 347	19 211	19 211
11. Dépenses extra												
12. Goût Food/deposit caisse												
13. de l'exercice	4 045	359	2 150	2 495	(1 461)	(1 112)	(1 461)	(2 601)	(3 104)	544	10 293	10 293

Remarques aux états financiers:

BILAN	Déc/84	Sep/84	Fev/84
Actif			
En caisse	15 766	9 838	9 890
Compte fournisseur	7 766	5 533	4 170
Location payée à l'avance	2 061	3 439	
Autres	196	996	
Total de l'actif à court terme	20 718	20 845	13 150
Amélioration locale & équipement	66 799	65 876	62 410
Total de l'actif	86 917	86 721	75 560
Passif			
Banque	7 463	5 241	
Compte fournisseur	6 683	5 192	3 068
Location payée à payer	1 144	1 144	
Autres	1 457	800	1 246
Total du passif à court terme	17 727	11 233	4 334
Passif à long terme			
Emprunt (équipement)	1 509	2 000	
Dette Université de Moncton	16 700	14 144	69 968
Dette FELIM	8 900	7 200	10 000
Dette Banque Nationale du Canada	55 500	64 500	
Total du passif à long terme	80 000	87 844	79 968
Total du passif	98 327	99 077	84 302
Avoir des membres			
11.4109	12 556	(8 740)	
Total du passif et de l'avoir des membres	86 917	86 321	75 560

N.D.L.R. La Fédération des étudiants devrait remettre d'ici le prochain trimestre les numéros de la revue de l'été 85-86. Ce montant s'ajoute au solde de l'année qui vient de s'achever, nous souhaitons avoir l'opportunité d'émettre des commentaires à l'intérieur du prochain numéro.

Etat des revenus et dépenses	Budget Approuvé	Réel	Variations Budgetaires Surplus (Déficit)
Exercice terminé le 23 février, 1985			
REVENUS			
Collations des étudiants	\$114.100	\$110.740	\$ (3.360)
Contrats de d'annonces	9.698	10.460	772
Photocomposi-			
C.P.E.	14.902	8.655	(6.227)
Subvention—	—	18.698	18.698
Autres	5.100	4.465	(635)
Divers	12.800	480	(12.800)
Surplus	\$156.670	\$153.228	\$ (3.142)

DÉPENSES	Budget Approuvé	Réel	Variations Budgetaires Surplus (Déficit)
Administration			
générale	\$ 57.022	\$ 54.097	\$ 2.925
Radio étudiant	18.500	18.500	—
Bottin étudiant	3.716	4.681	(865)
Etudiants	—	18.154	(18.154)
Photocom-			
posée	21.549	19.945	1.604
Centre étudiant	5.000	5.000	—
Achat d'actif	4.000	4.821	(821)
Autres	2.500	2.750	—
Surplus	141.670	153.821	(12.151)

Excédent des revenus sur les dépenses \$ 15.000 \$ (293) \$ (15.293)

Le comité de rédaction désire informer la population universitaire que cet édition met fin aux activités publiques du journal.

Cependant, l'équipe du Front entend publier un numéro spécial le 22 avril.

L'écrou de Kachou — LE END —

INFO

Bruno Hamel

- a) Dernier Front. Dernier regard sur une année (universitaire) qui s'en va toute seule.
b) Bonnes Vacances : si peu de mots pour dire tant de choses, tant d'images.

LE LIEU

Dans un studio de Manhattan, dans une rueille étouffante de Bangkok, dans UN café-terrasse monétien qu'encrent sur ces chaudières, le lieu n'aura aucune espèce d'importance car le lieu nous ne l'habiter que quelques fractions d'Eternité. C'est cette même Eternité que vous défiez, religieusement, scandaleusement, prélémentairement chaque seconde, chaque minute, chaque jour de votre existence. Ce lieu, que sera-t-il ? Trois peu de choses sinon un souvenir de plus des fétidités sociales par le smog new-yorkais, le regard implorant de la Beauté pauvre, honteusement pauvre, un Perrier-citron dans un matin ensoleillé de juillet où peut-être se vent Atlantique qui labouré les sens.

Ce lieu il vous faudra surtout l'adorer, le consacrer, comme si ce lieu était l'amant d'une seule et unique Nuit qui n'avait jamais vu le Jour. Il vous faudra aussi saisir ce lieu, le saisir dans sa lumière, dans sa musique et dans son odeur, car les lieux ne le sont que dans la façon que vous avez de les aimer, de les détester et de vous les remémorer. Adorez ce lieu parce que chacun de ces lieux grugent une partie de votre existence. Finalement, vous vous rappelez ces lieux car ce sont eux qui vous construisent et non vous qui les construisez.

LE MOMENT

Insinifiant. Primordial (crucial), là n'est pas l'important. Ce sera beaucoup plus l'intrinsèque de ce moment que vous vous devez d'écouter son sens, sa composition, bref, son âme, comme si vous auriez à vous accommoder de ce futur-moment présent durant toute l'Eternité, car de toutes façons ce Moment, cet instant ponctuel dans votre vie, vous survira à jamais comme peut suivre une image de guerre ou le souvenir d'un cliché de mariage jauni par le temps. Tous ces moments passés, et dépassés, sont bel et bien morts. Leurs poussières se sont dispersées mais leur âme continue de s'accrocher à vie, à la poursuite d'une existence véritable dans le visuel, comme vous savez si bien le faire. Et toutes ces âmes c'est en vous qu'elles vivent, qu'elles se complaisent et qu'elles draguent le temps.

Ce moment, n'importe lequel de ces moments de votre existence, sera compilable car, aussi insignifiant soit-il, ce moment vous le rattrapera un peu plus de la fin, cette fin qui viendra à la rescousse en votre détresse physiologique, mentale ou sociale : la détresse explicable. C'est à ce moment que les moments ne peut être insignifiant car ce sont ces moments que vous aurez crus anodins qui vous tuent.

Puis il y aura bien sûr les moments grandioses et sublimes. Ces moments seront ceux qu'il vous faudra sublimer et surtout désirer parce que c'est de cette manière que la mémoire disparaît et les moments commencent ainsi à s'imbriquer dans votre âme folle.

LA RAISON

Celle-là qui est inconsciente parce que vous la percevez ainsi. Cette raison qui, pourtant, sous-tend chacun de vos gestes, chacune de vos paroles, qui trop souvent sont incohérents et inexplicables alors que vous vivez par et pour la cohérence et l'explicable pour que l'ordre règne à jamais, sinon c'est la folie, une folie qui conduit au chaos répugnant, qui n'invie au désordre ultime et, ceux qui contribueront à ce désordre seront fous parce que les fous sont l'antithèse de la compréhension et vous ne pourriez demeurer dans l'incompréhension de l'incompréhension. C'est alors que vous vous devez d'avoir cette raison d'inconscience comme compagne car c'est elle seule qui pourra maigrier votre spécificité anormale. Mais l'importante encore sera votre raison inconsciente, incohérente, insouciante car elle vous permettra de vous abandonner à vous-mêmes, exactement comme si le social vous affranchissait et vous donnait ainsi l'opportunité de vous lier à votre être. La raison inconsciente sera pour vous un écran de sécurité car

ce sera avec elle que vous pourrez expliquer l'inexplicable, expliquer le réel par l'inconçu (l'inconscient) bref, rationaliser l'irrationnable.

L'argument suprême sera la raison inconsciente, croyez-vous, parce qu'elle invite à la spontanéité, à l'irreflexif, à l'incroyable fraîcheur de l'esprit.

Les raisons, celles-là qui se sont institutionnalisées, ne feront pas le poids dans l'ingratitude éternelle car les temps, les mœurs et l'espace changent, fondent et disparaissent lentement mais avec une telle certitude.

LE DESIR

Un esprit, un instinct. Ce désir qu'il vous faudra cultiver, qu'il vous faudra construire parce que vous ne pourrez pas vivre qu'avec le désir. Ce désir que vous devrez de faire naître afin de mieux repousser l'absurdité quotidienne, le gris sans fin d'une société abrutissante. Ce désir, vous devrez le modeler car ce désir sera ce que vous êtes secrètement tout au fond de votre âme parce qu'il est important d'avoir la force et le courage de s'immerger de ce désir spécifique et, de ne pas le renier.

LE SCÉNARIO

Le scénario sera celui de votre vie, cette vie coïncide entre les bêtes paramètres de la naissance et de la mort. Le scénario, comme la multitude militaire, se terminera dans la mort, dans l'ombre d'un regard qui s'éteint à jamais.

Tant de personnages, de lumière et de musique alors que vous serez seul à écrire le scénario comme si on pouvait modifier la destinée à coups de bacallaurats, nier la fin imminente avec un bataillon d'omnipotents en arrière-garde, les combats que l'on pouvait combattre la fin alors qu'elle nous tue tout au long de notre vie.

Et puis, ce scénario vous pourrez l'écrire sur ces papiers notariés ou sur les Shédias Beaches, peu importe, car ultimement, tout s'effacera que soit dans le temps, dans l'espace ou dans la mémoire et, c'est précisément cela qui est horrible : le fait de mourir comme seul un souvenir peut mourir, mourir éternellement à coups de perceptions d'images erronées. C'est alors que vous vous devrez de votre scénario et non vous le laisser imposer car seul vous vous souviendrez de ce scénario de votre film... vous seul. À la fin de la projection, vous serez en effet, le seul à voir la fin du long-métrage parce que cette fin sera la vie, et que personne ne pourra comprendre ce qu'est la fin tant que cette fin n'est pas la fin. Durant ces fous derniers moments, durant ces toutes dernières respirations, vous comprendrez que la vie se cherche mais bien qu'elle se trouve inévitablement au détour d'un regard ou d'une autoportrait californienne.

LE FILM

- à conjuguer au temps qui vous semble le plus approprié.
- à conjuguer au genre qui vous semble le plus approprié.
- à lire, baladeurs aux oreilles.

Le sable redoublé inconfortable cette paisible marche sur les Shédias Beaches. Un peu plus loin sur la plage, on devinait une foule impressionnante de touristes. Tout en marchant, vous vous pliez à croire que la mer Atlantique favorisait cette réflexion et libérait votre mémoire. Vous étiez presque en mesure d'entendre le moteur de cette archaïque à millimètres des images encore et toujours. Vous marchiez seul mais comme vous saviez que l'on est seul que par rapport aux autres, vous avez commencé à crier. Vous étiez inquiet que quelqu'un vous observait dans votre solitude par delà les dunes.

À partir de ce moment, vous ne serez plus tout. Quelques part, quelqu'un vous aimera, vous détestera. Vous toucherez la tête, flânez l'infini. Atlantique et les vagues viendront lécher vos pieds ensablés. Le rythme change. Vous n'êtes plus seul dans votre solitude.

— Pourquoi ? dit-il.

— Je ne sais pas, dit-elle.

— C'est ainsi ? Que voulez-vous, continua-t-elle.

L'image s'efface et l'infini bleut reprend. Vous n'arrêtez pas de marcher et le sable sur vos pieds détrempe rend cette randonnée de plus en plus délicate. Au loin, les cris semblent monter crescendo.

— Habitez-vous chez vos parents, dit-il.

— Plus maintenant, trancha-t-elle.

— Tenez, c'est étrange, dit-il.

— Qu'est-ce qui est étrange ?

— Toute cette histoire, répéta-t-elle.

Maintenant, vous marchez par l'avant-garde de la marée humaine. Un odeur d'huiles solaires bon marché flotte au-dessus des corps calcinés. Les radios portatives entonnent une symphonie parfaitement hétéroclite. Sur les dunes, vous apercevez une bande de types armés de leur lunette d'approche. Vous pensez beaucoup.

Une étrange lassitude vous envahira subitement comme si vous réalisiez à un moment donné que l'Atlantique n'était pas parfaitement infini et cela vous rendra un peu nostalgique, car vous vous souviendrez de lieux plus bleus. Vous continuerez de marcher parmi les corps, parmi la marée. Quelques souvenirs, quelques pensées et vous aurez traversé cette marée.

Plus que jamais, vous aurez le désir de marcher aveuglément. Marcher aveuglément parce qu'il est troublant de toujours savoir où l'on marche. Vous êtes seul encore une fois.

Seul, vous vous rappelez votre condition étudiante qui n'aurait l'espace d'un été. C'est alors que vous aurez l'impression d'être un étudiant libéré, d'être un étudiant, d'être... de ne plus être dans ce monde statuaire.

— Quand commence l'été ? demanda-t-il.

— Je ne sais pas.

— Pardon ?

Maintenant, vous réalisez à quel point le vent Atlantique peut être tourmenté. Ce vent qui ravage votre esprit et vos sens. Cet infini bleu qui hypnotise. Ce sable sur lequel vous glissez. Mais surtout cette solitude qui n'en est pas une. À travers cette musique imaginaire, vous apercevez des images qui prennent vie sous vos yeux, des images que vous croirez chimiques mais qui ne le sont pas. C'est ce que vous désirez et ce sont ces images qui sont importantes.

Le temps s'arrête à ce moment. Le rythme change. Vous n'êtes plus une partie, vous êtes. Vous vivez. Vous êtes mort. L'âme de l'Atlantique se portera alors sur vos oreilles un peu comme on s'approche une partie de cette âme chaque fois que l'on tend l'oreille aux joyaux qu'elle nous offre.

Cette âme, vous la saisissez violemment parce que l'Atlantique n'est jamais enchaînée, toujours déchaînée mais parfois somnolente dans les bras de Morphée. Ses vents-murmures seront pour vous le gage de la présence Atlantique car sa liquidité sera infinie et ce sera dans cette liquidité que vous vous abandonnerez.

Les images se font plus claires, presque tangibles. Vous mourez un peu plus.

La musique continue.

Vous n'êtes plus seul.

Personne ne vous observe.

La randonnée est terminée.

Quelqu'un, quelque part continue de jeter son regard sur cette pellicule qui n'en finit pas de repérer les méandres du projecteur. Tout à coup, la pellicule martèle la bobine désormais libérée : la projection est terminée.

Le jour se lève.

Le mur redouble immanquable.

Une porte s'ouvre, il passe et sort de votre image.

Cette semaine, nous discuterons des droits et obligations du propriétaire et du locataire.

La Loi sur la location des locaux d'habitation nous donne une description des droits et obligations que le propriétaire et le locataire doivent respecter. Les deux (2) parties peuvent également ajouter d'autres responsabilités à observer dans leur entente.

Quant à l'état physique du logement, la loi définit les responsabilités minimales qu'un propriétaire doit assumer dans l'entretien de ses logements. Le propriétaire doit fournir un logement à son locataire et assurer que le logement répond aux normes de propreté, de sécurité d'habitation, et de construction prévues dans les autres lois relatives aux locaux d'habitation. Le locataire doit aussi conserver le logement en bon état et en bon état de conservation, il doit effectuer les réparations nécessaires à cette fin.

Si le propriétaire ne respecte pas ses obligations, le locataire peut faire parvenir au propriétaire un avis indiquant les motifs de sa plainte et pour lui demander d'agir immédiatement. Si le propriétaire ne respecte toujours pas son engagement, le locataire peut déposer sa plainte au bureau du médiateur des loyers.

Parfois, un propriétaire s'accorde avec un locataire sur la durée de la période de location. Tout bail conclu pour un terme fixe expire automatiquement à la fin de cette période.

La majorité des locations sont pour des périodes renouvelables, c'est-à-dire qu'elles sont louées soit à l'année ou à la semaine (avis doit être signé une semaine avant la fin de la période).

Habituellement, lorsqu'un propriétaire s'accorde avec un locataire sur les conditions de location telles que le paiement des loyers, le propriétaire ou encore l'avis de départ doit précéder d'un mois le départ et autres ces ententes se font par écrit. Mais des ententes verbales sont aussi valables. Toutes les ententes forment ensemble un contrat que l'on peut appeler un bail.

Le locataire a aussi des responsabilités à respecter. Il doit s'occuper de l'entretien quotidien de son logement et réparer tout dommage causé par son présence dans les lieux ou par celle de ses visiteurs.

Si le locataire ne respecte pas ses obligations, le propriétaire peut faire parvenir au locataire, un avis lui indiquant les motifs de sa plainte et lui demander de réparer les dommages. Ou encore, il peut envoyer un avis d'un mois dans lequel il demande au locataire de quitter les lieux.

Si le propriétaire décide en faveur de la première alternative et que le locataire ne lui fournit aucune raison, il peut contacter le bureau du médiateur des loyers en lui demandant d'effectuer une enquête. Si les motifs de la plainte s'avèrent justes, le locataire peut envoyer au locataire un avis de congé, lui demandant d'évacuer le logement.

Lorsque le bail prévoit un délai pour la location du logement, la loi prévoit une démarche précise à effectuer par les deux (2) parties. Tout propriétaire doit remettre au médiateur des loyers, dans un délai de sept (7) jours suivant la date d'expiration du dépôt de garantie, toute somme perçue au locataire.

comme étant un dépôt de garantie. Un locataire doit débourser un dépôt de garantie uniquement si celui-ci correspond à une somme prévue par le bail. Il peut aussi faire parvenir son dépôt de garantie au médiateur des loyers.

Le propriétaire et le locataire doivent signer deux (2) copies de l'entente originale de la formule type de bail prescrite par la loi et chacune des parties doit en conserver une copie.

Le propriétaire doit fournir les deux (2) copies de cette entente au locataire pour que celui-ci les signe. Si le propriétaire n'entend pas cette démarche, le locataire peut décider de payer le montant de son loyer au locataire et retourner à celui-ci l'argent jusqu'à ce que le propriétaire se conforme aux lois de la loi.

Un locataire peut transférer son bail pour le reste de la durée prévue ou pour une partie de la durée de cette période. Ainsi, le locataire assume les droits et obligations découlant du bail et la ladie loi. Cependant, le propriétaire peut placer une clause dans le bail interdisant le transfert du bail au complet, ou exiger que le locataire obtienne son consentement avant de pouvoir transférer le bail.

exiger un dédommagement.

Tout avis de résiliation doit être communiqué par écrit soit en remettant au locataire le bail ou en le postant par courrier ordinaire. Ce serait une bonne idée de l'envoyer par courrier recommandé. Vous devez toujours ajouter trois jours à l'avis de résiliation par poste.

Un locataire qui ne serait pas satisfait du service de son propriétaire, par exemple, les obligations et aux ententes qu'il avait faites avec lui, doit aviser le propriétaire de son insatisfaction. Si le propriétaire ne s'acquiesce pas de ses obligations, le locataire peut porter plainte au médiateur des loyers. Ce dernier peut faire pression auprès du propriétaire afin qu'il remédie le problème. Il pourrait exiger que le propriétaire fasse des

Le propriétaire ne peut pas refuser son consentement pour des raisons arbitraires. Les motifs de la loi, le propriétaire ne peut pas demander pour une raison quelconque l'échange de son consentement. Il peut cependant demander au maximum vingt (20) en retour pour les frais de transfert du bail.

Si le bail est transférable sur consentement du propriétaire, le locataire peut refuser son consentement et annuler le bail, lors d'une demande de transfert pour le reste du bail. Cette annulation du bail ne peut pas se faire pour une demande de transfert d'une partie de la durée du bail seulement.

La loi laisse toujours au propriétaire la liberté de vendre ou de louer le bien de ses logements. Toutefois, dans un délai d'un mois sept (7) jours avant le transfert du propriétaire doit à la fois envoyer un avis aux locataires du logement et au médiateur des loyers les avisant de ce transfert. En outre, le propriétaire doit transférer les droits et obligations au nouveau propriétaire.

La loi prévoit une certaine protection quand les biens personnels du locataire, comme les meubles, les vêtements ou autres biens de ce genre, sont laissés dans le logement. Le locataire peut exiger que le locataire lui paie le loyer tant que le problème n'est pas résolu.

En résumé, pour quitter un appartement, le propriétaire doit en informer un mois avant le départ ou encore, il pourrait y avoir entre le propriétaire et le locataire.

Si le propriétaire et le locataire s'entendent sur les conditions de location et que l'un d'eux ne respecte pas l'entente, le propriétaire peut porter plainte au médiateur des loyers, de se faire rembourser la perte de l'argent et le locataire doit se servir du médiateur des loyers comme moyen de décision en vue d'arriver à une solution ou de résilier le bail.

Bonne semaine et Bonne fin de session!

Le propriétaire ne peut pas refuser son consentement pour des raisons arbitraires. Les motifs de la loi, le propriétaire ne peut pas demander pour une raison quelconque l'échange de son consentement.

Tant qu'il n'y a pas d'entente écrite entre le propriétaire et le locataire, ou qui prescrit le contraire, la loi offre une certaine protection aux biens du locataire qui sont laissés dans le logement après son déménagement.

Le propriétaire doit notifier le médiateur des loyers de tous les biens qui demeurent dans le logement après le déménagement du locataire. Il ne peut retirer les biens qu'avec la permission du médiateur. Si le médiateur juge que ces biens ont une valeur, il peut soit les entreposer aux frais du locataire, soit les vendre pour le possesseur ou il peut permettre la vente des biens s'il n'y a pas de locataire d'un "avis de congé".

La nouvelle loi vise à protéger la vie privée du locataire en limitant le droit du propriétaire d'entrer dans le logement. Le propriétaire n'a pas le droit d'entrer dans le logement du locataire, sans sa permission sauf si le locataire abandonne le logement ou s'il y a état d'urgence. Si le propriétaire désire entrer dans le logement pour effectuer des réparations ordinaires ou pour peindre, le locataire doit donner son accord. Le locataire doit être avisé de son arrivée au moins sept (7) jours à l'avance. Si y a une clause expresse dans le bail le permettant, le propriétaire peut entrer dans le logement pour le nettoyage ou pour la location. Ceci peut

La loi prévoit une certaine protection quand les biens personnels du locataire, comme les meubles, les vêtements ou autres biens de ce genre, sont laissés dans le logement. Le locataire peut exiger que le locataire lui paie le loyer tant que le problème n'est pas résolu.

En résumé, pour quitter un appartement, le propriétaire doit en informer un mois avant le départ ou encore, il pourrait y avoir entre le propriétaire et le locataire.

Si le propriétaire et le locataire s'entendent sur les conditions de location et que l'un d'eux ne respecte pas l'entente, le propriétaire peut porter plainte au médiateur des loyers, de se faire rembourser la perte de l'argent et le locataire doit se servir du médiateur des loyers comme moyen de décision en vue d'arriver à une solution ou de résilier le bail.

Bonne semaine et Bonne fin de session!

seulement être fait durant le dernier mois du bail. Sauf en cas d'urgence ou de vente, le propriétaire n'a pas le droit d'exiger d'entrer dans le logement sur un dimanche, un jour férié ou entre 2h et 5h de chaque jour.

Il est important de noter que la loi permet au propriétaire d'entrer en tout ou en partie, sans préavis du locataire si ce dernier le lui permet.

Lorsque la date prévue pour le paiement du loyer est dépassée sans que le locataire n'ait payé, son loyer au complet, la loi prévoit une procédure spéciale qui aide le propriétaire à exiger le paiement du loyer par le locataire.

Le propriétaire peut envoyer au médiateur des loyers ainsi qu'au locataire une enquête après le passage de la date du paiement du loyer, une fois que pour l'envoi au locataire d'un "avis de congé". Ayant reçu cette demande le médiateur doit faire une enquête auprès du locataire pour vérifier si le locataire est impayé. Si oui, le locataire doit payer le loyer sans payé, il doit donner au locataire l'avis de congé, l'avis de congé représente une déclaration du propriétaire mettant fin au bail pour non-paiement du loyer à la date choisie par le médiateur. Le locataire peut annuler cet avis s'il veut le loyer au complet dans les sept (7) jours suivant sa réception de l'avis. Si le propriétaire refuse de donner l'avis de congé, le locataire peut annuler cet avis de congé et le locataire sera avisé que le bail prendra fin à la date choisie.

Si vous avez des questions au sujet des obligations et responsabilités du propriétaire et du locataire, contactez pas à nous contacter.

Bonne semaine!

Les Médias Académiques Universitaires Inc. offrent la possibilité à ses étudiants de participer activement à la gestion interne de CKUM-FM en postulant à l'un des postes suivants:

— Directeur/Trice de l'Administration (1)
— Chef de pupitre (5)
— Directeur/Trice de la programmation (1)
Tous ceux et celles qui sont intéressés à l'un de ces postes sont priés de nous faire parvenir leur mise en candidature, l'entrevue sera le 25 mai, à 14h, CKUM-FM, 155, avenue Massé, Moncton (N.B.) EA 385 2500 ou contactez pas à nous contacter. Directeur général au 858-4485 pour de plus amples informations.

La période allouée pour les mises en candidature est de (7) sept jours, soit du 25 mai 85 au 1er juin 85.
A noter que les candidats (s) choisis (s) seront en fonction à partir de la prochaine année académique et que tous les postes présentement offerts sont rémunérés sous forme de bourse.

ers la coupe Stanley

L'arrivée du printemps apporte, chaque année, les séries de fin de saison dans la ligue nationale de hockey. Des milliers d'amateurs ont les yeux rivés sur leur télévision pour voir les dénouements d'une équipe favorite, ici comme partout ailleurs, plusieurs amateurs s'intéressent de près à ces séries.

Plusieurs y vont de leurs prédictions et certains démontrent leur fanatisme pour leur équipe. À la résidence LaFrance, c'est à ce genre de spectacle que l'on se retrouve durant ces séries éliminatoires. Plusieurs amateurs qui ont suivi les déroulements des activités de la Ligue nationale, cette saison, échangeant leurs commentaires.

Selon Hugues Chasson (Info-comm), les Flyers de Philadelphie devraient remporter la coupe Stanley. Ce qui le pousse à opter pour ce choix est le fait que les Flyers ont connu une saison régulière des plus soutenues, comparativement aux autres équipes, certaines grandes formations du circuit, comme les Oilers et les Capitals. Ils ont démontré qu'ils étaient

dans une classe à part en remportant des matches clés et en s'avouant presque invincibles au fur et à mesure que la compétition progressait. Les joueurs Jim Kerr, Brian Propp et Peter Lindberg constituent le noyau central de cette équipe et Dieu sait comment ils sont bien appuyés par leurs coéquipiers. Le fait d'avoir été éclipsés par les Rangers lors des deux dernières séries éliminatoires servira de stimulant aux Flyers, qui sont sortis de leur torpeur en remportant les sept duels entre les formations. Les Flyers devraient donc atteindre la série finale et se mesurer, à moins d'une surprise, aux Oilers d'Edmonton. Les Flyers en ont.

Jean Leclair (Loisirs) — Selon moi, les Capitals devraient l'emporter. Carpenter et Gardner vont faire la différence. Les joueurs défensifs de qualité, on parle de Jarvis Langway et les autres; les Capitals possèdent deux excellents gardiens et ils peuvent être utilisés en tout temps contre Winnipeg en 6.

Ludger Savoie (Administration) — Les Capitals devraient faire face aux Canadiens de Montréal. Seules les blessures ou une contre-performance du gardien Peter pourrions nuire aux Canadiens. Il est certain que ce soient les équipes de la division Adams qui rendront la vie difficile aux Canadiens, plutôt que les équipes de la division Patrick. Les Canadiens en 6.

Yves Blouin, (Info-comm). Les Capitals

devraient l'emporter en sept parties face aux Oilers grâce à une défensive impeccable (Langley Stevens) et au fait que les Oilers arrivent en finale épuisés par la longue série de matchs face aux équipes de leur division et de leur conférence.

Glen Miller (éduc. phys.) — La force de l'attaque explosive des Oilers va sans aucun doute les mener vers une deuxième coupe Stanley consecutive. Les Oilers vont faire face aux Flyers et les vainqueront en 6 rencontres. À la défensive, des Oilers, on retrouvera Coffey en tête.

Dapris Michel Bérubé, (psychologie), les Flyers de Philadelphie devraient remporter la coupe Stanley en 7 matches face aux Oilers. Les Flyers possèdent d'excellents éléments défensifs ainsi qu'un atout aguerri.

Pour Robert Lafamme de la radio CKLM, les Capitals devraient se tailler jusqu'à la finale, grâce à leur excellente défensive et leurs marqueurs redoutables, ils affronteront les Oilers en finale et devraient l'emporter.

Yves Blouin, (Info-comm). Les Capitals

devraient l'emporter en sept parties face aux Oilers grâce à une défensive impeccable (Langley Stevens) et au fait que les Oilers arrivent en finale épuisés par la longue série de matchs face aux équipes de leur division et de leur conférence.

Glen Miller (éduc. phys.) — La force de l'attaque explosive des Oilers va sans aucun doute les mener vers une deuxième coupe Stanley consecutive. Les Oilers vont faire face aux Flyers et les vainqueront en 6 rencontres. À la défensive, des Oilers, on retrouvera Coffey en tête.

Dapris Michel Bérubé, (psychologie), les Flyers de Philadelphie devraient remporter la coupe Stanley en 7 matches face aux Oilers. Les Flyers possèdent d'excellents éléments défensifs ainsi qu'un atout aguerri.

Pour Robert Lafamme de la radio CKLM, les Capitals devraient se tailler jusqu'à la finale, grâce à leur excellente défensive et leurs marqueurs redoutables, ils affronteront les Oilers en finale et devraient l'emporter.

Yves Blouin, (Info-comm). Les Capitals

ter difficilement en 6 parties.

Pour Helder Duarte, si les Canadiens sont opportunistes, ils vont, sans aucun doute, remporter les Jets en finale. Les gardiens de but feront la différence dans les séries. Il ne faudra certainement pas être surpris de voir la coupe Stanley dans les mains de Montréal. Montréal en 6 ou 7, face aux Jets.

Pour ma part, je continue de croire que les Flyers de Philadelphie feront face aux Jets. Les Flyers possèdent les atouts

nécessaires, une attaque rapide, une bonne défense et un excellent gardien de but. Je suis très bien sûr qu'il est difficile de prédire qui seront les champions. Les finales de la coupe Stanley sont des moments d'émotion, et la tradition existe toujours depuis des cent ans.

Un grand merci à tous mes lecteurs et espérons que vous serez là l'an prochain, car votre appui est important.

Daniel Hébert

Volley-ball

L'équipe masculine de ballon-volée de l'Université de Moncton, pilotée par Michel Paiement, a décroché la palme du Championnat provincial de volley-ball, tout récemment à Fredericton, au début avril.

Les trois équipes étaient de la partie, soit l'Université de Moncton, l'équipe sénior de Fredericton et la formation provinciale qui participera aux Jeux du Canada, cet été, à St-Jean.

Le Bleu et Or a défait l'équipe provinciale 15-5, 15-1 et 15-6, ainsi que l'équipe de Fredericton en cinq matches. L'Université de Moncton a perdu les deux premiers aux comptes de 15-2 et 15-11 pour ensuite remporter le

dessus 15-11, 15-10 et 15-12.

Michel Paiement se dit très heureux de la victoire, étant donné que les Aigles avaient perdu contre cette même équipe avant Noël. De plus, la participation du Bleu et Or à ce championnat a permis de prolonger la saison de quelques mois et, selon Paiement, ce prolongement nous donnera un avantage certain l'an prochain lors de la saison régulière de volley, le temps d'avoir été beaucoup moins chanceux qu'habituellement.

Les protégés de Michel Paiement se rendront à Québec les 24 et 26 avril afin d'y disputer les honneurs du championnat canadien.

Les Anges, championnes au ballon sur glace

L'équipe féminine de ballon sur glace a remporté le titre provincial, récemment, lors d'un tournoi tenu à Roberville, dans le Nord-Est de la province.

Le Bleu et Or a disposé

de Roberville en finale deux parties à une, à la suite de 4-0 et 3-1. Brigitte Allain s'est distinguée pour les Anges avec cinq buts.

CLASSEMENT FINAL Hockey-Ballon sur glace S.A.R.

Division Or

	PJ	GP	BP	BC	PTS
Igloos	6	4	3	0	16
Lafayette Light	5	3	2	0	14
Albatros	6	2	4	0	8
Blizzard	5	2	3	0	8

Division Bleu

	PJ	GP	BP	BC	PTS
Ed. phy & Lois.	6	5	1	0	10
Scoopers	6	4	2	0	10
Warriors	6	1	5	0	2
Panthers	6	0	6	0	0

10 Compteurs combattants

	PJ	BTS	ASS	PTS
Rajean Sirois	6	31	20	51
Marc Laberge	6	19	22	39
François Bégin	6	16	10	26
Charles Landry	6	7	16	23
Johnny Gagné	6	14	8	22
Serge Leblanc	6	11	11	22
Patrick Boudreau	6	13	8	21
Jacques Finn	6	9	10	19
Dennis Carrier	6	8	10	18
Pierre Alexandre	6	8	5	15

Semi-combattants

	PJ	GP	BP	BC	PTS
Pas achetés	8	7	0	1	68
Gordon boys	8	6	1	1	47
Fretoux du Nord	8	5	3	0	36
Gigolos	8	5	3	0	36
Republicains	8	6	2	0	37
Pou...	8	4	4	0	11
Gaulois	8	3	5	0	38
Acadiens Dist. 5	8	2	6	0	26
JRs	8	7	0	12	56
Lafrençois	8	0	8	0	20

10 Compteurs semi-coups

	PJ	BTS	ASS	PTS
Denis Bourque	8	27	15	42
Pierre Ayotte	8	13	11	24
Serge Audet	8	13	11	24
Marc Richard	8	9	14	23
Réjean Bernard	8	9	14	23
Pierre Doirion	8	13	9	22
Rock Potras	8	11	11	22
Ghislain Cyr	8	11	10	21
Daniel Gagné	8	13	7	20
Nelson Gagnon	8	6	14	20

Gentilhomme

	PJ	GP	PP	N	BP	BC	PTS
Epervers	7	6	1	0	41	39	16-5
11 à 1	7	5	2	0	35	31	11-0
Repris à l'ouïer	7	3	3	1	25	27	10-5
Pépères	7	3	3	1	26	28	9-0
Labatt's bio	7	2	5	0	34	48	6-5
Roots	7	0	7	0	27	40	3-6

10 compteurs

	PJ	BTS	ASS	PTS
Louis Bujold	7	16	9	19
Sylvain Alain	7	10	5	15
Jean Picot	7	7	8	15
Michel Melanson	7	7	6	13
Dorel Godin	7	4	9	13
Pierre Boudreau	7	4	11	15
Patrice Saucier	7	4	8	12
Marion Stéphen	7	5	6	11
Marcel Hébert	7	3	9	6
Daniel Bellevue	7	6	3	9

Ballon sur glace 10 compteurs

	PJ	BTS	ASS	PTS
Guy Bernier	9	10	21	31
Jean Fortin	9	10	17	27
Alfred Arseneau	9	9	17	26
Mario Marti	8	8	1	19
Helder Duarte	8	8	0	9
Emery Mallais	8	3	4	7
Michel Melanson	8	2	5	7
Gilles Languette	9	3	6	6
François Sills	9	1	5	6

PJGP BP BC PTS

JR's	9	0	0	40
JR's	9	4	0	23
JR's	8	3	0	22
JR's	9	4	0	16
JR's	8	1	7	44

Ceci n'inclut pas les séries éliminatoires qui s'ensuivent.

BOURSES DE STAGES

Dans le cadre de l'entente signée entre la Société Nationale des Acadiens et la France, il y a encore trois bourses de stages artistiques (beaux arts, musique, théâtre et autres) et une bourse de stage en cinéma disponibles pour l'année 85. Ces bourses de stages sont de trois mois, et sont des bourses de perfectionnement et non pas de débutant.

Le moment du stage est laissé à la discrétion du stagiaire, en accord avec les responsables du gouvernement français. Le stage doit cependant se réaliser avant la fin de l'année 85. Il doit donc débiter au plus tard le 1er octobre 85.

Ces bourses de stages comprennent les avantages suivants:

- un voyage aller-retour en France;
- 3000 \$ par mois d'allocation;
- logement gratuit en résidence universitaire ou l'équivalent;
- les frais de formation gratuits.

Les demandes de stages doivent être faites avant le 1er mai 85 et envoyées à la SNA, C.P. 908, Shédiac, N.B. E0A 3G0. Les demandes doivent comprendre une description du stage désiré et un curriculum vitae.

S'il y avait plus de demandes que de stages désirés, le gouvernement français se réserve le droit de choisir, en consultation avec la SNA. Pour plus de détails, communiquer avec:

Jean-Marie Nadeau, Secrétaire-général
Société Nationale des Acadiens
C.P. 908, Shédiac, N.B. E0A 3G0
Tél: (506) 532-9829

REMERCIEMENTS

C'est au nom des Médias Acadiens Universitaires Inc., ainsi que des membres de la direction de KUCUM-F, que je désire remercier toutes et tous les participants(e)s à la journée du "Pont payant" qui a eu lieu le jeudi 28 mars dernier.

Cette activité nous a permis d'accumuler la jolie somme de 1,169.50\$.

Aussi, j'aimerais remercier nos "précieux" donateurs/trices qui ont contribué généreusement à la réussite de cette journée, qui nous permettra éventuellement de faire l'acquisition de matériel de radiodiffusion plus sophistiqué.

Encore une fois, un gros "MERCI" à tous et à toutes et espérons que la communauté continuera à nous appuyer afin de rendre KUCUM-F, une radio à l'image de sa communauté.

Yvon Lacoste
Président des MAUI

BOURSES DE STAGES

Le Ministère des Relations Extérieures, Bureau de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports, organise en liaison étroite avec le Ministère du Temps Libre, la "XVII^{ème} Université Internationale d'été", qui se déroulera à l'Institut National d'Éducation Populaire de Marly-Le-Roi, du 2 au 19 juillet 1985.

Cette Université, dont le thème général sera "La Danse, Pratiques et Langages" s'adresse d'une part aux danseurs et danseuses, amateurs ou professionnels, et d'autre part à tous ceux qui cherchent à créer des musiques, des images photo ou vidéo de danse.

Les frais de stage (hébergement, repas etc...) sont à la charge du Ministère des Relations Extérieures, en revanche, les frais de voyage aller et retour jusqu'à Marly-Le-Roi, sont à la charge des stagiaires.

Les participants devront, pour pouvoir participer à cette Université, posséder obligatoirement une très bonne connaissance de la langue française. La date limite pour l'inscription est le 24 avril 1985.

OPUS 006

L'ensemble Opus 006, du Centre universitaire de Moncton, avec, à sa tête, Martin Waltz, directeur du Département de musique, a remporté deux prix lors du Festival de jazz des Maritimes, qui s'est tenu, cette année, à Moncton.

L'ensemble a mérité le premier prix de la Classe 1A, niveau deux, c'est-à-dire la classe des ensembles des universités, et le premier prix de la Classe 19 concernant les ensembles communautaires.

M. Waltz, qui était également coordonnateur de ce festival, mentionne que le succès a été sans précédent puisque quelque 400 personnes étaient au rendez-vous, soit le double des festivals précédents.

Les différents concerts présentés ont fait salle comble et une partie de ce festival a été enregistrée par la Société Radio-Canada et diffusée sur les ondes régionales et nationales.

Opus 006 donnera un concert les 10, 11 et 12 mai, à la Cave à Pape, à Moncton, et, du 20 mai au 17 juin, l'ensemble séjournera en France.

CONCERT

Dans les cadres de série de concerts pour l'année 84-85, le Département de musique de l'Université de Moncton vous invite à assister à un concert présenté par le guitariste, Gary Antonio, professeur au Conservatoire de musique de l'Université McGill, le mercredi 17 avril, à 20 heures, à la Chapelle de l'Édifice Tallon.

Ce concert est rendu possible grâce à la participation de Michel Cardin, guitariste et professeur au Département de musique de l'Université de Moncton, dans le cadre d'un concert échange entre ces deux musiciens.

Au programme, des œuvres de Ponce, Cordero, Bonfais, Powell, Villa-Lobos, Almeida, Morel et Brouwer.

Le prix d'entrée sera de 25 pour les étudiants et de 45 pour les autres.

VENTE

Vente de liquidation
à la Coop étudiante

50% de rabais sur la nourriture
et les denrées périssables

10% de rabais sur les
produits pharmaceutiques

40% de rabais sur tous
les bijoux en argent

Special
vente de cigarettes
25 le paquet
pour tous les étudiants
(membres ou non)

La Coop étudiante fermera ses portes
le 20 avril prochain.

Venez économiser à votre Coop étudiante!

SPECTACLE

Le spectacle de l'année avec Edith Butler

Le mardi 23 avril 1985 à 20h30

À l'auditorium de l'école

"Harrison Trimble"

Billets: 10\$ étudiants, 12\$ non-étudiants

DÉMÉNAGEMENT

Un service est offert aux étudiants pour le déménagement de fin d'année. Une camionnette est mise à votre disposition et ce à prix abordable. Valable pour toutes destinations. Contactez Paul Lévesque au 388-2144.

BIBLIOTHÈQUE CHAMPLAIN

La bibliothèque Champlain tient à récupérer ses ouvrages

Comme elle se prépare à effectuer l'inventaire complet de ses collections, la Bibliothèque Champlain avise les professeurs et les étudiants qu'ils doivent récupérer les ouvrages empruntés avant la fin de l'année académique — au plus tard le 24 avril.

À chaque année, plusieurs usagers omettent de remettre les documents empruntés à la Bibliothèque. Il est évident que ces livres non rendus constituent une perte importante pour l'Université et que les premières personnes à être affectées par ce triste état de chose sont les professeurs et les étudiants eux-mêmes.

Nous comptons donc sur votre entière collaboration afin de remettre les ouvrages empruntés dans les délais fixés.

Lorraine Jivian, Directrice
Service de la référence

REUNION

AVIS AUX INTERESSÉ(S)

Réunion pour formation du
nouveau comité pour l'an prochain
pour "Album Souvenir "Le Rappel"
(album de tout le campus)
le 17 avril à 12h
au Salon étudiant des Sciences infirmières

Don de livres du Québec

Lors des fêtes du Centenaire du drapeau acadien à Miscouche à l'été 84, l'Honorable René Lévesque, premier ministre du Québec, nous a fait l'honneur d'assister à cette grande fête. Lors de cette visite, la Société Nationale des Acadiens a pu rencontrer le premier ministre du Québec et formuler quelques demandes précises. Parmi ces demandes précises, la SNA a demandé à l'Honorable René Lévesque un don de livres de littérature enfantine pour nos jeunes acadiens. Le premier ministre du Québec a acquiescé, avec enthousiasme, à cette demande.

Plus de 20 000 de livres de littérature enfantine seront donc donnés par le gouvernement du Québec à la communauté acadienne. De plus, suite à une décision interne de la SNA, ces livres seront donnés à l'île-du-Prince-Édouard (11) et à la Nouvelle-Écosse (2/3), le Nouveau-Brunswick, étant déjà mieux fourni en livres, n'en recevra donc pas.

Monsieur le délégué du Québec à Moncton à savoir Claude Germain, et son adjoint, M. Richard Nolin, donneront officiellement les livres de la Nouvelle-Écosse à la FANE (Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse) lors d'une conférence de presse qui se tiendra à la salle Britannia de l'Hôtel Lord Nelson (1515, rue South Park) le vendredi 11 avril à 11h30 du matin à Halifax. La FANE sera dès lors, responsable de distribuer ces livres auprès des différentes maternités, garderies, et écoles de la Nouvelle-Écosse.

Pour ce qui est de l'I.-P.-E., ces livres seront donnés au cours de l'assemblée annuelle de la Société St-Thomas d'Aquin, qui se tiendra les 11 et 12 mai au Rodd's Mill River Resort.

Nous vous demandons donc d'assister à cette importante conférence de presse du 12 avril à Halifax. Pour plus d'information, contactez Jean-Marie Nadeau, Secrétaire-général, Société Nationale des Acadiens, C.P. 908, Shédiac, N.B. E0A 3G0, téléphone (506) 532-9829.

CHAMBRE À SOUS-LOUER

Entre le 20 mai et le 26 juillet 1985
150\$/mois — tout compris (sauf nourriture)
10 minutes de marche de l'Université
(209 Highfield)
Appeler Luc au 454-5780

